

Syndicalisme universitaire

Bulletin hebdomadaire du Syndicat Général de l'Éducation Nationale (C. F. T. C.)
82, Rue d'Hauteville, PARIS (10^e) — Téléphone : PRO 92-37

AVEC LES MINEURS EN GRÈVE

COMMUNIQUÉ DU S.G.E.N.

Saluant le combat des mineurs de tous les bassins, unis à l'appel de leurs fédérations syndicales,

le Bureau national du Syndicat général de l'Éducation nationale (C.F.T.C.) réuni à Paris le 20 mars 1963,

souligne le fait qu'en ne répondant pas à l'ordre de réquisition, les travailleurs des houillères ont rendu manifeste

la volonté de maintenir le droit de grève dans le monde du travail,

la solidarité de l'ensemble des salariés,

leur indépendance et celle de leurs organisations à l'égard du pouvoir,

le rôle irremplaçable du syndicalisme dans la défense des libertés démocratiques.

Constatant que seule la dureté d'une action de grève a rendu le gouvernement attentif au retard des salaires du secteur public par rapport aux salaires du secteur privé.

Le Bureau national du S.G.E.N. rappelle

que ce retard, contraire à l'intérêt public, est imputable à la politique gouvernementale — politique dont l'ensemble détermine les objectifs du Plan —,

que, contrairement à ce que suggère certaine propagande, la présence de

syndicalistes dans les organismes d'élaboration du Plan ne saurait limiter la liberté d'action du mouvement syndical,

liberté sans l'exercice de laquelle la dégradation des salaires dans le secteur public empêcherait d'accomplir leur tâche les entreprises et les services de ce secteur.

En ce qui concerne spécialement le service public de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique,

le Bureau national du S.G.E.N. fait observer une fois de plus qu'un plan d'équipement reste fondamentalement vain aussi longtemps qu'il n'est pas complété par un plan de recrutement et de revalorisation de la fonction enseignement et de recherche.

En conséquence, le Bureau national appelle toutes les sections du S.G.E.N.

— d'une part, à poursuivre l'effort de solidarité financière à l'égard des mineurs,

effort indispensable pour ruiner l'espoir gouvernemental de « pourrissement » de la grève,

— d'autre part, à se tenir prêts pour toute action que rendrait nécessaire la lenteur de l'action gouvernementale soit à l'égard du conflit des mines, soit à l'égard des problèmes de la Fonction publique et de la fonction enseignante.

Paris, le 21 mars 1963.

SOLIDARITÉ

La grève des mineurs est entrée dans sa quatrième semaine. Les résultats atteints par l'action de solidarité sont encore inférieurs aux besoins minima.

POUR LES COLLECTES S. G. E. N.,
S. G. E. N. Entraide C.C.P. 18 897-05 PARIS

POUR LES COLLECTES INTERSYNDICALES,
Fonds national de solidarité aux mineurs
C. C. P. 11-13 PARIS

Les fonds reçus sont immédiatement transmis.

SOMMAIRE

- Page 2. — PREMIER DEGRE.
Au-delà de la semaine revendicative. Relations entre parents et maîtres. Vie des sections.
- Page 3. — LES MATERNELLES.
- Page 4. — SECOND DEGRE.
Enquête sur les conditions de travail. Elèves-maîtres dans les lycées.
- Page 5. — Mutations.
- P. 6 et 7. — PEDAGOGIE.
Enquête sur le français en C.M. et en sixième. Recherche pédagogique et démocratie syndicale.
- RECHERCHE D'OUTRE-MER.
ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE.
- Page 8. — I.P.E.S.
PROFESSEURS D'E.N.
ECOLES NORMALES
- Page 9. — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.
Formation de la main-d'œuvre. Mutations.
- Page 10. — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE.
Problèmes de la recherche en sciences humaines.
- Page 11. — EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE.
Elections.
- INTENDANCE UNIVERSITAIRE.
- Page 12. — ACTION REVENDICATIVE.
AGENTS.

Depuis le début du conflit des mineurs, le Secrétariat National du S.G.E.N. n'a cessé d'agir en faveur de la politique syndicale formulée dans la résolution du Bureau National du 20 mars et dans la résolution du Bureau Confédéral du 22. La première avait été communiquée au Bureau Confédéral.

Dans la résolution confédérale, nous pouvons souligner :

- l'opposition aux mesures de réquisition et la ferme défense du droit de grève ;
- la référence aux options fondamentales de la politique internationale et militaire du gouvernement ;
- la perspective d'une action nationale ;
- l'appel à la solidarité que nous reprenons d'autre part.

Le 25 mars 1963,
P. V.

Communiqué du Bureau Confédéral

Le bureau confédéral de la C.F.T.C., réuni le 22 mars 1963, salue les mineurs qui, au 22^e jour de la lutte qu'ils ont engagée, font toujours preuve d'une combativité exemplaire.

Cette lutte a déjà eu un résultat positif, en obligeant le Gouvernement à renoncer à appliquer la réquisition et à engager de nouvelles discussions.

L'ampleur du mouvement pose également le problème de l'avenir de la profession minière que les Pouvoirs publics ne pourront plus ignorer désormais.

Le bureau confédéral se félicite des succès obtenus à la suite des nombreuses actions revendicatives engagées par les travailleurs des autres industries.

Ces actions manifestent le refus des travailleurs de faire les frais de la politique gouvernementale.

Le bureau confédéral dénonce le caractère tendancieux des déclarations du Gouvernement rejetant sur l'accroissement des salaires les responsabilités dans les menaces inflationnistes qui pèsent sur l'économie française.

S'il ne conteste pas la réalité de ces menaces, il affirme qu'elles sont dues à l'incapacité du pouvoir à maîtriser l'évolution des prix et aux options fondamentales du même Pouvoir en matière de politique internationale et militaire.

C'est pourquoi il dénonce comme une manœuvre du Pouvoir, visant à retourner l'opinion publique contre les travailleurs des secteurs public et nationalisé, le fait de faire supporter aux consommateurs le coût des majorations de salaires rendues nécessaires.

tant par l'augmentation du coût de la vie que par son refus constant de régler, de façon satisfaisante, les problèmes de traitements des agents de l'Etat et des entreprises nationalisées.

Dans la situation présente, le bureau confirme les consignes d'action précédemment données et se déclare prêt à mener une nouvelle action de caractère national, si elle était rendue nécessaire pour l'aboutissement des revendications des mineurs ou la défense du droit de grève.

Mais il souligne à nouveau l'impérieuse nécessité de développer fortement la solidarité financière, en demandant aux travailleurs le versement d'une journée de salaire. A cette fin, il décide de prendre de nouveaux contacts avec les autres organisations qui ont appelé à l'arrêt national du 5 mars, afin de réaliser une journée nationale de collecte dans les entreprises, administrations et bureaux.

Le 22 mars 1963.

ACADEMIE D'ORLEANS

Le premier
CONGRES ACADEMIQUE
aura lieu
à TOURS (lycée Balzac)
le 28 avril, de 9 h. à 18 h.

A propos de l'essai atomique au Sahara

La presse d'Algérie publie le communiqué ci-dessous de nos camarades de l'Association générale de l'Enseignement public de la Recherche et de la Coopération technique daté du 20 mars 1963 :

Après l'explosion atomique au Sahara, l'Association générale de l'Enseignement public qui a, en particulier, pour tâche de défendre et développer la coopération culturelle entre la France et l'Algérie, s'émeut de tout acte de nature à compromettre l'établissement et le développement d'une coopération fraternelle.

Rappelant l'article 4 du protocole annexe

Le secrétariat général du S.G.E.N. ne peut qu'approuver cette résolution rédigée avec la réserve qui convient à des enseignants français résidant à l'étranger.

(Voir aussi page 8 : Professeurs d'E.N.)

AU-DELA DE LA SEMAINE REVENDICATIVE

Cette semaine revendicative, organisée par le S.G.E.N., aura marqué sa volonté de poser les revendications enseignantes sans démagogie, mais seulement avec l'ampleur que réclament les besoins d'un enseignement démocratique des années 1960-1970. Il nous faut bien insister ici sur ce qui nous paraît de plus en plus urgent, une fois le train des revendications C.E.G. bien mis en route : la situation des maîtres des classes élémentaires et maternelles (voir la rubrique spéciale en ce qui concerne ces dernières). Nous n'agissons jamais assez pour saisir l'opinion et d'abord, sans doute, les enseignants eux-mêmes de la gravité du problème. Deux faits nous paraissent significatifs à cet égard :

LES CLASSES DE TRANSITION ET LE CYCLE TERMINAL

Nous savons prochainement quelle est la position du ministère en la matière. Des réunions ont eu lieu pour préciser le contenu de cet enseignement et l'organiser. Dès maintenant on sait qu'un millier d'instituteurs iront en stage, à partir du 1^{er} janvier 1964, pour être spécialisés dans ces classes. Il est probable qu'à plus ou moins long terme la situation de ces maîtres sera améliorée. Ceci peut constituer comme une réponse aux remarques de notre camarade de Besançon : cf. Vie des Sections.

Nous nous félicitons d'une promotion possible pour ces maîtres, mais cela ne pose-t-il pas, une fois de plus, le problème de ceux qui doivent et qui veulent rester dans les classes élémentaires ?

De même, un collègue des classes d'application

rappe, dans une lettre adressée à l'« E. N. » numéro 11, du 14-3-63, comment un maître d'application temporaire, qui ne peut devenir permanent qu'au bout d'un certain nombre d'années et seulement à ce moment être assimilé aux professeurs de C.E.G., voit des normaliens qu'il vient de contribuer à former, devenir, dès la rentrée suivante, maîtres de C.E.G. en tout cas en percevoir le traitement qu'ils verront confirmer par la titularisation et le C.A.P.

La encore le S.G.E.N. a trop réclamé l'entrée de ces jeunes éléments dans les C.E.G. pour ne pas être satisfait, mais comment ne pas comprendre la réaction de ce maître d'application, l'exemple de ces collègues qui restent dans les classes élémentaires et que l'on devrait favoriser, compte tenu d'une spécialisation qui non seulement est capitale pour la formation des maîtres mais, aussi, a le mérite de ne pas les retirer des classes élémentaires.

Quand posera-t-on le problème des classes élémentaires et maternelles dans toute son ampleur ? Pour notre part, nous l'avons déjà fait et nous ne cesserons d'amplifier ce point d'ordre :

— Des moyens pour les classes élémentaires et, parmi ces moyens, la transformation profonde et l'amélioration substantielle des conditions de vie et de travail de l'instituteur !

C. PINOTEAU

Relations entre parents et maîtres

Il serait souhaitable qu'entre parents et maîtres s'instaure un dialogue.

Pourquoi ? Pour faciliter les tâches des uns et des autres dans l'éducation de l'enfant.

I. - Ce que peuvent apporter aux parents les maîtres de leurs enfants au point de vue :

1) SOCIAL (rôle de la directrice)

a) Renseignements sur l'aide que peut leur apporter la caisse des écoles (réduction de cantine, colonies de vacances, vestiaires, etc.)

b) Leur montrer l'intérêt des associations de parents d'élèves ?

2) DE LA SANTE DE L'ENFANT

a) Liaison avec le corps médical : assistant scolaire, médecin de l'école, etc.

b) Pour les déficiences physiques de toute nature indication des centres de rééducation.

3) INTELLECTUEL

Faire connaître les méthodes pédagogiques employées à l'école.

Renseigner sur la forme d'intelligence de l'enfant ses aptitudes, ses difficultés.

4) PSYCHOLOGIQUE

Communiquer les observations sur le caractère de l'enfant, son équilibre, ses

vœux et les moyens les plus efficaces à employer pour leur faire surmonter ses difficultés propres.

Pour communiquer toutes ces observations aux parents de nos enfants et amorcer un dialogue il faudrait les rencontrer mais

II. - Difficultés des rencontres entre parents et maîtres

1) MATERIELLES

a) Temps : pour les uns et les autres (parents qui travaillent).

b) Lieu : ambiance nécessaire pour créer un climat.

c) Forme : collective ou individuelle.

2) DE COMPREHENSION RECIPROQUE

a) Relativement facile avec les parents de milieu aisés.

b) Très difficile avec les parents de milieu ouvrier.

CONCLUSION

C'est aux maîtres de prendre l'initiative de ces rencontres, s'ils ne veulent pas voir leur temps accaparé toujours par les mêmes parents qui désirent cette liaison, au préjudice d'autres parents qui la souhaitent également, mais n'osent pas la provoquer.

VIE DES SECTIONS — VIE DES SECTIONS — VIE DES SECTIONS

Nous publions ici des extraits du remarquable **Bulletin de la section des instituteurs du Doubs**, février 63, n° 5.

TRAITEMENTS

Résolution du bureau départemental

Le Bureau départemental du S.G.E.N. (Besançon le 7 février 1963) faisant le point sur les modalités du paiement des traitements :

● RAPPELLE les graves perturbations causées par le paiement retardé des traitements de décembre : manque d'argent pour :

— Achat de nourriture ;
— Assurance auto M.A.A.I.F. ;
— Loyer ;
— Ecneances crédit Foncier ;
— Pensions scolaires, etc. ;

● FAIT PART des démarches effectuées, tant sur le plan local (services académiques, trésorerie, préfecture) que sur le plan national (cf article de Brocard dans *Syndicalisme Universitaire*, n° 287 et 288) ;

● CONSTATE que le paiement des traitements est dû, dès le dernier jour ouvrable du mois en cours ;

● REMARQUE, d'une part, qu'aucun employeur privé ne se permettrait un tel retard dans le paiement des salaires de ses ouvriers, et, d'autre part, que les fonctionnaires ne sont pas à l'abri d'un nouveau retard dans le paiement de leur traitement.

● PROPOSE, si le traitement n'est pas versé au dernier jour ouvrable du mois, de demander à ses adhérents de cesser le travail, pendant une demi-heure (en assurant la garde des élèves) dans la première journée de classe du mois suivant. (Cette demi-heure sera choisie en accord avec les collègues du groupe scolaire) :

Une délégation syndicale se rendra à l'Inspection Académique pour émettre une protestation au sujet de ce retard.

LE BUREAU DEPARTEMENTAL DU S.G.E.N. RENOUVELLE SA DEMANDE POUR QUE LE PERSONNEL RECOIVE — CHAQUE MOIS — LE DECOMpte DE SON TRAITEMENT.

Lettre du Secrétaire départemental à M. l'Inspecteur d'Académie

MANDATEMENT DES RAPPELS

Lettre du secrétaire départemental à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, lors de la réunion du Bureau départemental du S.G.E.N. le 8 mars 1962, de nombreux membres se sont faits les interprètes des instituteurs et institutrices de leurs cantons au sujet de réclamations pressantes concernant les rappels de traitements consécutifs au classement du 1^{er} mai 1961. Nos collègues,

en effet, comprennent difficilement qu'un tel retard soit apporté au paiement de ces rappels, alors qu'ils savent que c'est une chose faite depuis un certain temps dans d'autres départements.

Nous connaissons les multiples difficultés du service de comptabilité de l'Académie, mais tous nos collègues sont désagréablement surpris de constater que, lorsqu'il s'agit du retrait d'une journée de traitement consécutif à la dernière grève, les formalités administratives semblent beaucoup plus rapides.

Les enseignants constatent également que, dans maints services (Perception, Trésorerie, Crédit Foncier) tout retard apporté par les intéressés au remboursement des sommes dues est sévèrement sanctionné, et regrettent de ne pas voir la même rigueur appliquée lorsqu'il s'agit du paiement de leur traitement.

Nous tenions à vous exposer ces doléances, ne doutant pas que vous ferez le nécessaire pour que les intéressés soient satisfaits dans le meilleur délai.

Veuillez agréer...

Pour le Bureau départemental, Le Secrétaire départemental : Jean BISSON Besançon, le 8 mars 1962.

LES MAÎTRES DE FIN D'ÉTUDES FACE À LA REFORME

L'instituteur qui se donne la peine de consulter tant soit peu les instructions officielles, sait que le décret du 6 janvier 1959 tendant à définir une réforme de l'enseignement a consacré la disparition irrémédiable des classes de fin d'étude, et par voie de conséquence, celle aussi du C.E.P. qui après avoir été très apprécié du monde rural y laissera un vide difficile à remplir.

En face d'une telle perspective, chacun se soucie du sort futur des enfants de 11 ou 12 ans ! On leur réserve un cycle d'observation, une classe de transition ou une classe de perfectionnement ! A chacun selon sa matière grise... Or, je n'ai encore jamais entendu ou lu la question suivante :

« Et les maîtres de fin d'études que vont-ils devenir ? »

Vous répondrez peut-être qu'il est déplacé de lier une expectative aussi futile et matérielle à un sujet aussi noble que la réforme de l'enseignement.

Et cependant, soyons lucides : lors de l'échéance de 1967, les maîtres du F.E. se verront invités à quitter leur classe défunte et à se replacer selon leurs affinités.

Seront-ils nombreux à faire leurs valises ? Un sur cinq environ, ce qui fait un pourcentage approximatif de 20 % de l'effectif actuel des instituteurs

Que pensent de ce changement forcé les maîtres de 40 ou 45 ans, qui ont construit une maison sur leur lieu de travail, qui espéraient bien demeurer dans tel ou tel village et qui ont accumulé par leur labeur de chaque jour un capital travail important ? Le problème étant

posé, examinons un peu les différentes issues qui s'offriront ou s'offrent dès à présent aux intéressés.

Perspectives d'avenir

Tout d'abord le « déplacé », qui, bien souvent est directeur pourra, le cas échéant, opérer un glissement vers les cours inférieurs — C. M. C. E., C. P. Mais deux problèmes précis parmi beaucoup d'autres se posent :

a) Dans quelle mesure et dans quelle condition les collègues pousseront-ils la générosité jusqu'à céder leur place ?
b) Les directeurs déplacés conserveront-ils, ailleurs, les avantages de leur ancienne fonction ?

Dans la négative une telle mesure ne manquerait pas de susciter une vigoureuse et légitime protestation.

A la lumière d'un article récent de M. Marcel Masbou, il semble qu'un certain nombre de maîtres des anciennes classes de F.E. passeront vraisemblablement dans les classes du cycle terminal ». Ces classes futures, animées d'un esprit neuf et de méthodes efficaces, et dont l'expérimentation est déjà commencée nécessiteront une qualification adéquate. Que vous ayez 30 ou 40 ans, en route pour l'école normale ou le stage à l'échelon cantonal !

Bulletin N° 6 de l'Académie de Besançon — Mars 1963
Haute-Saône

CLÉRICAUX ET GAULLISTES !..

C'est ainsi que nous sommes généralement définis par nos adversaires, nous disons bien nos adversaires et non nos ennemis, car ils sont pour nous des collègues engagés dans les mêmes tâches.

La masse des instituteurs non informés croit encore très sincèrement, en Haute-Saône, que nous méritons largement ces épithètes et qu'il convient ainsi de nous condamner sans appel...

Les faits pourtant ont parlé.

Le S.G.E.N. a dû défendre l'un des siens, attaqué par les forces conjuguées de la droite, du clergé local et du représentant du gouvernement parce que, sans ordre de ses supérieurs hiérarchiques, il n'avait pas cru devoir conduire ses élèves sur le passage du général de Gaulle à quatre kilomètres du village où il exerce.

Les journaux en ont rempli des colonnes.

La radio s'en est fait l'écho.

Certains croient peut-être rêver... Ni gaulliste ?

Ni clérical ?

Comment est-ce possible ?

Nous n'avons de leçons à donner à personne. Mais nous osons espérer qu'à partir de tels faits, les plus loyaux de nos adversaires seront amenés à repenser leur attitude à l'égard du S.G.E.N. ...

Or alors ce serait à désespérer de la valeur de cet esprit critique qui est l'une des bases de l'enseignement reçu à l'école normale et que, pour notre part, nous appliquons sans cesse, particulièrement à l'encontre des idées toutes faites...

Face au gaullisme en images d'Epinal ; au cléricalisme stupide ; au laïcisme en formules ; nous proclamons la valeur de l'esprit, de la réflexion, de la tolérance qui font le rayonnement de notre école.

OTTMANN. »

SECTION DU BAS-RHIN

L'action contre la circulaire du 6 février

Le Conseil syndical de la Section du Bas-Rhin (1^{er} degré) du Syndicat Général de l'Education Nationale C.F.T.C., réuni à Strasbourg, le 7 mars 1963,

PROTESTE avec vigueur contre les dispositions de la circulaire ministérielle du 6 février 1963 qui crée pour les enseignants du 1^{er} degré de nouvelles obligations au début des vacances.

EST DECIDE à ne pas s'incliner devant cette mesure arbitraire, injuste et vexatoire.

S'ENGAGE à appliquer avec discipline les consignes d'action qui seront lancées par le syndicat.

Strasbourg, le 7 mars 1963.

SECRETAIRES DE MAIRIE INSTITUTEURS

Secrétaire de mairie instituteur, si vous avez des problèmes, écrivez au :

SECRETARIAT NATIONAL
82, rue d'Hauteville - PARIS 10^e

qui transmettra à des collègues qui ont bien voulu se charger de répondre à tous vos problèmes (juridiques, financiers, etc.)

Calendrier des instances syndicales

● Jeudi 25 avril : Journée nationale des maternelles, bureau national 1^{er} degré élargi (consacré à la préparation de la propagande 1963-64 : participation souhaitée des S.D. 1 et des responsables C.D.S., de manière à ce que le plus grand nombre de sections soient représentées par un camarade).

● Jeudi 16 mai et jeudi 20 juin : Bureau national 1^{er} degré élargi.

En mai et juin également se tiendront : Journées d'études enfance inadaptée ; directeurs ; maîtres d'application.

MATERNELLES

PÉDAGOGIE des maternelles

On dit souvent que les écoles maternelles sont « à l'avant-garde » de la recherche pédagogique. M. Lebretre, dans le discours qu'il adressait aux institutrices maternelles réunies au Congrès de Nice en juin 1962, rappelait que « c'est à l'école maternelle que la pédagogie donne lieu aux recherches les plus nombreuses et les plus intéressantes », et il ajoutait : « On s'est jusqu'ici abstenus de codifier ce qui se fait dans les écoles maternelles ». On n'a pas voulu en scléroser la richesse pédagogique en la codifiant ».

Or, si on sommes-nous de cette recherche ? Si l'on menait une étude approfondie sur tout ce qui se fait dans les écoles maternelles de France, il y aurait peut-être, hélas, quelques déceptions. Et il serait intéressant de savoir si nous continuons cette recherche, ou si l'école maternelle ne s'endort pas, parfois, sur une bonne réputation acquise. En tant que membres d'un syndicat général qui consacre une part importante de ses énergies à l'étude d'une réforme de l'enseignement dans ses structures et dans ses méthodes, nous ne pouvons pas ne pas nous occuper de ce qui se fait dans notre secteur. Car nous savons que tous les degrés de l'Education Nationale sont solidaires, et que, d'autre part, ce n'est que par une perpétuelle remise en question que l'on peut avancer. Enfin, nous savons l'importance pour l'homme, des premières années de son enfance.

Nous proposons donc à toutes nos collègues maternelles une confrontation des méthodes et de l'esprit qui animent leur travail pédagogique, et une réflexion à base d'échanges mutuels. Nous espérons que ce premier article donnera lieu à de nombreuses réponses et remarques de la part de toutes nos collègues, pour un plus grand enrichissement et une prise de conscience plus approfondie des problèmes que pose l'éducation des enfants d'âge préscolaire dans le contexte de la vie moderne.

En attendant que Mme Tortel, elle-même, nous livre ce message écrit que nous attendons, c'est en tant qu'institutrice de la 4^e circonscription de Paris, que je tente, aujourd'hui, de prélever, sur un enseignement extrêmement dense et souvent très complexe, quelques-unes des idées directrices, auxquelles elle nous a si souvent demandé de réfléchir. J'espère ainsi dissiper quelques équivoques et, s'il se peut, couper court à cet esprit de dénigrement dont on s'entoure bien souvent une pédagogie qu'on ne prenait pas la peine de situer dans sa démarche essentielle et sa signification profonde, s'en tenant à des « on dit » plus ou moins déformés.

Celles d'entre nous qui habitent Paris ont peut-être visité l'exposition qui s'est tenue au Musée Pédagogique en mai 1962, présentation et explication de cette méthode. Dans un préambule, Mme Tortel exposait le fondement essentiel du travail pédagogique, par rapport à l'être et au devenir de l'enfant.

« Si l'éducation le met en présence de lui-même (1), lui propose de se créer à partir de lui-même dans un milieu érigé en interlocuteur conscient, créateur de ses valeurs, de se déterminer comme porteur et détecteur de significations, par la découverte et le choix motivé de ses arguments propres, l'être enfantin, très précoce, tend à s'intégrer, à sa mesure, dans la destinée évolutive de l'homme, et à s'organiser comme enfant d'homme dans la communauté humaine... » Nous ne saurons oublier que ses spontanéités explicatives sont positives, authentiques, et précieuses, qu'elles ont toutes valeur de franchissement... L'enfant célébre par une joie profonde et calme la plus-value existentielle liée à chacun de ses dépassements... Cette lente accession à un « moi fort », mis en communication et en harmonie avec

une destinée d'autocréation, a pour instrument la prise de conscience, clé de voûte de la pédagogie d'initiation ».

Il fallait citer longuement Mme Tortel pour comprendre la profondeur de cette pédagogie dont tous les aspects sont rattachés à cette notion essentielle de l'existence, en l'enfant, de richesses qu'il doit découvrir, grâce à l'aide de l'institutrice. Celle-ci sera le « miroir » qui renvoie à l'enfant le sens de ses propres initiatives, qui le révèle à lui-même : il s'agit de susciter les questions qui amènent l'enfant à se découvrir lui-même.

Par une suite de « prises de conscience » l'enfant se construit par rapport aux autres, aux choses, aux éléments : par exemple, prise de conscience de son corps, du mystère de la naissance, de la supériorité de l'homme sur les animaux, de sa famille, de l'école où, grâce aux autres et à l'institutrice, il découvre ce qu'il est lui-même... Et l'enfant pourrait allonger indéfiniment la liste de ce que l'enfant peut découvrir, depuis la terre avec tout ce qu'elle renferme : volcans, germes de vie, etc., jusqu'au ciel, au cosmos, en passant par les plantes, les machines, le feu, etc., aucun sujet qui ne soit susceptible de passionner les enfants, et de les intégrer déjà à la communauté humaine et au monde.

Il sera toujours fait appel à l'enfant pour toutes les acquisitions, car « toute connaissance vivante est une connaissance désirée, appelée, reconstruite, instrumentalisée » : ainsi de l'acquisition du langage écrit et de la lecture, nouveaux modes d'expression dont l'enfant découvre la nécessité, en éprouvant l'embarras où le met la non-connaissance de ces langages. Pour la lecture, comme pour le calcul, il faut donc mettre l'enfant « en situation » de déchiffrer, de classer ou de compter, pour lui faire prendre conscience, d'abord, de la nécessité de l'apprentissage, et par là lui en donner le désir, puis de la technique d'acquisition.

De même ses découvertes, ses observations ne seront vraies que si elles émanent d'un intérêt profond. La démarche pédagogique de l'institutrice consistera à susciter cet intérêt, et au cours du travail d'investigation, à guider l'enfant qui va de lui-même d'échecs en découvertes, celles-ci nées justement souvent des échecs. Cette confrontation de l'enfant avec ses propres échecs, ses propres réussites, et celles des autres, ce retour sur son travail pour le critiquer et l'enrichir sont essentiels dans l'éducation. C'est ainsi qu'il se constituera un « moi fort », qu'il apprendra à dominer les situations et à utiliser ses facultés.

« L'enfant n'acquiert rien à vide » (2). Il faut qu'il se soit senti en relation avec l'objet, et, étant encore dominé par l'affection, en relation affective avec lui. Alors l'objet se révèle réellement, ce qui n'exclut pas « l'analyse sensorielle et notionnelle par lesquelles s'affirme le vocabulaire technique et se dégagent les constructions descriptives et les classifications de la science d'observation ».

Cette pédagogie, centrée sur l'enfant, favorise au maximum tout ce qui, en lui, est spontanéité, créativité, « elle sait que si l'art et la poésie existent, c'est que l'enfant les réinvente et les vit sans les connaître, les projette sur toutes choses ».

Enfin, une des démarches essentielles de cette pédagogie, c'est le travail collectif, la création par le groupe, par la classe. Tous les enfants se trouvent intégrés à cette création, et cependant aucune personnalité n'est écrasée : chacun s'enrichit par les autres, par les critiques, les erreurs ou les réussites, les suggestions des autres, avec lesquels il échange, il dialogue. Cette découverte de l'autre, jusqu'à en arriver à une relation de réciprocité ne se fait que lentement, mais celui-ci devient quelqu'un qui a une existence et un projet à réaliser, qui a son idée sur la réalisation du projet commun.

Et l'enfant deviendra ainsi un sujet socialisé qui, habitué lui-même à dominer les situations devant lesquelles il se trouve, sera, en même temps, ouvert aux autres. « Son expérience, loin de l'isoler, de l'enfermer dans une culture égoïste, deviendra la source inépuisable de l'épanouissement en lui d'une personne ouverte sur la signification, sur le sens conjoint de l'universel et de l'amour, fins ultimes de l'éducation et de la vie ».

(Suite page 12.)

2) Programme limitatif du brevet élémentaire et des concours d'entrée dans les écoles normales pour l'année 1963 (A. 1-3-63).

3) Personnel titulaire. — Stages de perfectionnement des instituteurs dans les lycées agricoles (C. 12-3-63).

4) Matériel d'enseignement. — Subventions aux collectivités départementales ou communales pour l'acquisition de matériel, de mobilier et d'outillage pour leurs lycées municipaux ou les sections professionnelles des collèges d'enseignement général (C. 2-3-63).

5) Stages d'éducateurs d'internat du premier degré (C. 11-3-63).

B.O. Premier
Dégré

AU B.O. (N° 12 DU 21 MARS 1963). —

1) Mouvement du personnel. — Instituteurs d'Algérie rattachés à des départements métropolitains (C. 13-3-63).

Personnel titulaire. — Situation des instituteurs d'Algérie rattachés à des départements métropolitains (C. 6-3-63).

Motion "ÉCOLES MATERNELLES" au Congrès de Marseille

Le Congrès, réuni à Marseille du 14 au 17 avril 1962,

I. — S'est préoccupé de la liaison « écoles maternelles »- « écoles élémentaires ».

— Que l'âge de la lecture est extrêmement variable chez les enfants,

— Que le passage automatique et obligatoire de l'E.M. au C.P. des enfants de six ans pose de nombreux problèmes du fait des niveaux très divers auxquels aboutit la formation actuellement dans les E.M.,

du fait d'un changement radical intervenant dans les horaires et, en général, dans les méthodes de travail.

Souhaite

— Dans l'intérêt des enfants et dans un but d'efficacité pédagogique la poursuite de l'étude des problèmes posés par la liaison entre E.M. et C.P.

Fait appel à toutes les bonnes volontés pour continuer et parfaire les expériences déjà amorcées en ce sens.

Se réjouit de l'intérêt porté, cette année, par l'Administration à ce problème par l'organisation de conférences pédagogiques.

Souhaite la poursuite de cet effort.

Rappelle, à cette occasion, l'importance d'une formation commune des inspectrices de l'enseignement élémentaire et des inspectrices d'E.M.

Propose que soient organisées par l'Administration :

— des réunions communes entre collègues de C.P. et d'écoles maternelles.

— des visites de C.P. et de classes maternelles (notamment de grandes sections).

— Que soient accordées, par l'Administration, des autorisations aux maîtresses d'E.M. désireuses de passer une journée dans un C.P., et inversement, afin d'établir une collaboration pédagogique plus étroite, surtout en ce qui concerne les méthodes de lecture et de calcul.

Suggère l'établissement d'un dossier individuel indicatif comprenant :

la liste des chants et récitations, les albums et les travaux, une fiche portant les indications sur le comportement, la fréquentation, le travail, les goûts de l'enfant.

II. — EFFECTIFS

Se basant sur les données de la psychologie de l'enfant et sur les exigences de la pédagogie qui en découlent.

N° 38 du bulletin « Information Statistique », édité par l'Institut Pédagogique.

« La puissante vague démographique a cessé de déferler sur les générations astreintes à l'obligation scolaire dont l'augmentation n'est plus que de 1,2 % (contre 3,2 % en 1958-59). »

« Cependant, on enregistre dans les M. et classes enfantines une augmentation de 6,3 % — 1 172 000 enfants les fréquentent en 1960-1961. Environ 30 % de ces effectifs sont concentrés en quatre départements : Seine, Seine-et-Oise, Nord, Pas-de-Calais. »

COMMISSIONS DES ÉCOLES MATERNELLES

Le secrétariat de la Commission nationale des Ecoles maternelles s'est réuni le mercredi 6 mars. Il a déterminé :

— la date de la journée nationale des Ecoles maternelles : 25 avril 1963.

— l'ordre du jour de cette journée.

— les articles qui paraîtront prochainement dans « S. U. » pour préparer le travail.

ORDRE DU JOUR PROPOSE

1. Relations entre parents et institutrices d'école maternelle (et vice-versa) : voir le plan de travail détaillé.

2. Liaisons école maternelle et cours préparatoire.

Consulter « S. U. » n° 261 (7 mars 1962). Réfléchir en particulier à l'intérêt ou non d'un dossier scolaire individuel.

3. Enfance inadaptée :

— Différents cas d'inadaptation susceptibles d'être rencontrés.

— Que pouvons-nous faire ?

— Intérêt pour les enfants inadaptés à recevoir une éducation préscolaire.

4. Problème des entrées et sorties :

Dans la Seine, au début de la rentrée, certaines inspectrices ont demandé que les entrées

Estime que les enfants ne peuvent s'épanouir dans les classes surchargées.

Demande, en conséquence,

— La limitation des effectifs à 35 enfants inscrits par classe. D'autre part, institutrices des effectifs pédagogiques, fait trop facilement admis actuellement.

— Que les maîtresses en congé soient remplacées, pour éviter des effectifs qui vont souvent au-delà de 45 enfants.

III. — CREATIONS

Constatant que beaucoup d'enfants de 3 et 4 ans sont refusés dans les E.M. et compte tenu de l'importance de l'E.M. dans l'éducation préscolaire.

Demande la création d'écoles ou de classes d'E.M., en rapport avec le rythme de construction des logements et à proximité de ces logements (petites écoles de 4 classes au plus, 5 s'il y a un C.P.).

Considérant les difficultés dans lesquelles se débattent les institutrices chargées de classes enfantines,

Souhaite instamment que dans les communes où il existe 2 ou plusieurs classes enfantines, ces classes soient transformées en écoles maternelles.

Propose dans la perspective d'une réforme démocratique de l'enseignement, la création en milieu rural d'un nombre suffisant de classes maternelles assurant la prise en charge effective de tous les enfants en âge de bénéficier de l'enseignement préscolaire.

IV. — FORMATION

En raison des difficultés rencontrées par les débutantes, il serait souhaitable que la qualification professionnelle soit étendue, en début de carrière, à toutes les catégories d'institutrices (normaliennes et remplaçantes), par une formation plus spécialisée dans le domaine de la psychologie et de la pédagogie-formation pouvant déboucher sur une licence d'enseignement.

V. — DECHARGE

Etant donné le rôle administratif, pédagogique et surtout social de la directrice d'E.M.,

Demande que la décharge des directrices soit étendue à un plus grand nombre d'établissements.

Qu'une décharge d'au moins une demi-journée leur soit accordée par semaine.

VI. — SORTIES

Demande que soit mis à l'étude le problème des sorties (responsabilité ou décharge des institutrices, dans le cas où les enfants rentrent seuls chez eux).

QUESTIONNAIRE

PROPOSE PAR LA COMMISSION MATERNELLE SUR LA PART CONSACRÉE À L'E.M. DANS LA FORMATION ET L'INFORMATION DES ELEVES-MAÎTRESSES ET ELEVES-MAÎTRES (1)

Est-il prévu au programme, dans l'E.N. où vous êtes ou d'où vous sortez :

— L'étude de la psychologie de l'enfant d'âge préscolaire :

● des pédagogies applicables à cet âge ;

● des différents cas d'inadaptation, des méthodes à utiliser et des possibilités d'orientation des enfants vers des centres spécialisés ;

● de diverses techniques de base (vannerie, poterie, marionnettes, chant, danse, techniques audio-visuelles, etc.).

— Une information assez détaillée sur le fonctionnement d'une école maternelle.

— Alerte-t-on les futures institutrices maternelles sur l'importance de divers problèmes tels que :

— la place des relations parents-institutrices dans l'E.M. ;

— l'éducation sexuelle des enfants dès le jeune âge (comment réagir devant certains gestes et comportements des enfants ?) ;

— la nécessité de lutter très tôt contre le racisme ambiant ;

— l'influence sur l'enfant des conditions sociales dans lesquelles il vit, etc.

— Est-il prévu des stages dans les E.M. ?

— sont-ils un simple passage ?

— sinon, quelle est leur durée ?

— donnent-ils lieu à une explication en profondeur de la pédagogie employée

ADMINISTRATEURS

SERVICE DE VACANCES

CIRCULAIRE DU 20 FÉVRIER 1963

Objet : Service de vacances du personnel de direction, d'éducation et des services administratifs dans les établissements publics d'enseignement de second degré.

Les précédentes instructions (circulaire du 17 avril 1961 (« B.O. » n° 17, p. 1557) et circulaire du 8 mars 1962 (« B.O. » n° 12, p. 1025)) demeurent applicables sous réserve des précisions et aménagements suivants :

Tous les fonctionnaires seront en service jusqu'au 4 juillet inclus et à partir du 19 septembre.

Entre le 5 juillet et le 18 septembre, le service sera ainsi réparti :

1^{er} Tout fonctionnaire bénéficiera d'un congé de huit semaines au moins, en une ou deux périodes ;

2^{er} A partir du lundi 9 septembre, le chef d'établissement et le chef des services économiques seront de service simultanément ainsi que, dans les établissements comptant au moins six fonctionnaires, le censeur ou directeur d'études ;

3^{er} Le service sera doublé (un fonctionnaire du personnel de direction ou d'éducation et un fonctionnaire des services économiques) :

— à partir du lundi 2 septembre si l'établissement compte 4 fonctionnaires au moins ;

— et du 5 au 31 juillet si l'établissement dispose de 8 fonctionnaires au moins ;

4^{er} Les établissements comptant moins de cinq fonctionnaires seront autorisés à fermer pendant une période suffisante pour permettre l'application des dispositions précédentes ;

5^{er} Dans le cadre des directives précédentes, M.I. les Recteurs sont habilités à approuver tous aménagements compatibles avec la bonne marche du service sollicités par les chefs d'établissements.

Etablissements dans lesquels fonctionnera un centre de baccalauréat

Les chefs de ces établissements seront tenus de demeurer à leur poste jusqu'à la clôture complète des opérations relatives au baccalauréat. Il leur appartiendra de proposer le maintien en fonctions des fonctionnaires dont la présence leur paraîtra indispensable. Ces fonctionnaires seront désignés par décision rectoriale.

QUESTIONNAIRE AUX PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

A propos de l'enquête sur les conditions de travail dans le second degré

Dans le dossier adressé aux secrétaires d'établissement pour la préparation de la semaine revendicative figuraient un questionnaire adressé spécialement aux professeurs du second degré sur les conditions actuelles de travail dans nos établissements. Après le reclassement indiciaire des enseignants, c'est le second problème sur lequel le S.G.E.N. a voulu attirer l'attention au cours de cette semaine. Le questionnaire a pu servir de base de discussion pour les réunions tenues dans les lycées, du 17 au 24 mars. Mais il n'est pas trop tard pour en discuter. Ce sera, de toute façon, un utile sujet de réflexion, surtout pour les jeunes collègues qui n'imaginent peut-être pas l'importance de cette détérioration dont leurs ainés peuvent, sans nul doute, apporter maints exemples.

C'est pourquoi nous faisons tout particulièrement appel aux professeurs chevronnés qui

pourront, mieux que personne, faire d'utiles comparaisons.

Nous insistons sur l'intérêt qu'il y a à remplir ce questionnaire et à nous le renvoyer — en le complétant, si besoin est, par toutes les observations personnelles que vous avez accumulées ces dernières années.

Il faut appuyer nos revendications sur des faits précis, des situations réelles. Il ne suffit pas de dire : « Le niveau baisse », ou « Les conditions de travail se détériorent », encore faut-il donner des exemples d'horaires et de classes surchargées, de locaux insuffisants, de multiplication de réunions de toutes sortes, d'allongement de trajets consécutif à la crise du logement, etc., pour en faire la preuve. Vos réponses nous y aideront.

L. CARTIER.

Elèves Maîtres dans les lycées

I. — Nous attirons de nouveau l'attention de nos collègues enseignant dans les lycées, et en particulier en classes de 3^e et 2^e, sur la circulaire du 6-4-1962 (B.O., édition scolaire et universitaire, n° 15 du 26-4-1962, p. 45) (1). Cette circulaire adressée par le directeur général de l'organisation et des programmes scolaires aux inspecteurs d'académie, propose des « dispositions tendant à augmenter les effectifs des élèves-maîtres dans les écoles normales ».

En particulier, il est intéressant de rappeler que pour remédier au nombre insuffisant de places d'internat, outre l'externement éventuel de tous les élèves-maîtres qui habitent la ville siège de l'Ecole Normale », cette circulaire demande que la « possibilité (soit) donnée à des candidats admis au concours et ne pouvant être reçus comme internes à l'Ecole Normale ou préparant les options qui ne sont pas assurées à l'Ecole Normale, de continuer leurs études dans leur lycée d'origine ».

Si le texte de cette circulaire « signale l'intérêt qu'il y a à susciter en particulier des candidatures parmi les élèves qui préparent les options technique ou économique du baccalauréat », une telle disposition devrait permettre d'élargir le recrutement des futurs instituteurs aux sections classiques dont les élèves hésitent jusqu'ici à entrer à l'Ecole Normale où ils devaient en général abandonner l'étude des langues anciennes. D'autre part, elle devrait également éviter l'abandon de la deuxième langue vi-

vante aux élèves de M par passage obligatoire, sauf dans quelques rares EN possédant une section moderne en M à leur entrée dans l'établissement. De plus, les élèves ayant commencé l'étude d'une langue vivante non enseignée à l'E.N. devraient pouvoir poursuivre cette étude au lycée, plutôt que par le biais de l'enseignement par correspondance.

Notons également que cette même circulaire invite les I.A. à accroître par une publicité efficace le nombre des candidats bacheliers au concours d'entrée en première année de formation professionnelle.

II. — Il semble également que nos collègues ignorent souvent le texte de la circulaire du 11-9-61 (n° 154, B.O.-R. M./F., n° 32) (2) qui prévoit, pour tous les candidats reçus au concours qui auront effectué précédemment une bonne classe de seconde, l'admission directe en deuxième année d'Ecole Normale, après avis favorable du Conseil des Professeurs. Cependant, rappelons que ces normaliens doivent faire quatre années d'études à l'E.N., donc deux années de formation professionnelle.

J. F.

(1) Cf. « S. U. » n° 288 du 28 mai 1962 page 4. Cette circulaire sera reprise prochainement par la direction de l'enseignement (cf. compte rendu d'audience premier degré).

(2) Cf. « S. U. » n° 247 du 25 octobre 1961, pages 8 et 9.

VADE MECUM

du second degré

5,50 F

de l'E.T.

4,50 F

des instituteurs

4,50 F

de l'enseignement supérieur

3,50 F

du C.N.R.S.

3,50 F

post compris

COMMANDES :

— à votre responsable S.G.E.N.
— ou S.G.E.N.

C.G.P. PARIS 8776-93

PETITES ANNONCES CLASSÉES

Tarif : la ligne 2 NF, plus taxes (9,29 %) (environ 40 lettres ou signes à la ligne)

Majoration pour domiciliation des annonces 2 NF par annonce.

Délai d'impression : dix jours environ.

● MENAGE FONCT. ch. log. 3 p. p. Paris proche banl. Accep. rep. just. — Ecrire au Cabinet COURTOT qui transmettra.

● AIDE-INF. B.-R. cher. col. vac. 1 mois. — Ecr. lettre détaillée, Cabinet COURTOT qui transmettra.

La publicité est reçue au
CABINET COURTOT
9, rue de Clichy — PARIS 9^e
PIG : 82-33
CCP PARIS 18.385 72

Directeur de la publication
Charles CULOT

Imprimerie spécielle
de « Syndicalisme Universitaire »
5, rue du Cornet Le Mans

Travail exécuté par des syndiqués

DELEGATIONS MINISTERIELLES D'ADJOINT D'ENSEIGNEMENT

Tous les candidats retenus pendant l'année scolaire pour une D.M. ne sont pas encore avertis officiellement. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

TITULARISATION DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Un mouvement de titularisation aura lieu au début des grandes vacances. Les demandes de titularisation, transmises par les rectorats, devront parvenir au ministère pour le 15 avril.

Bureau national second degré

DU 7 MARS 1963

Présents : Julliard ; Mmes Huck, Deslandes, Gilson ; Goulon, Jacquinod, Lebon, Audré

pour obtenir des modifications individuelles.

3) ASSISTANTS D'EDUCATION.

Le projet de statut sera examiné par le bureau MI-SE en collaboration avec Jacquinod et la commission pédagogique. Un article le présentera dans « S.U. » avec nos critiques (recrutement, sort des MI-SE en particulier).

4) INTEGRATION DES A.E.

Les épreuves pratiques du C.A.P.E.S. ont déjà commencé. Mme Huck et Audré font état de situations scandaleuses en ce qui concerne la nomination des conseillers pédagogiques et le passage des épreuves. Une enquête va être lancée. Le S.G.E.N. demandera, de toute façon, que les collègues ayant échoué puissent être maintenus sur place l'an prochain.

5) AGREGES, CERTIFIES.

Goulon analyse le courrier reçu. Une brève discussion s'engage sur les problèmes de promotion interne dans l'Education nationale. La question devra être réétudiée.

Quelques textes soumis aux sections permanentes des conseils de l'enseignement

Modification de l'horaire

des épreuves

de l'examen probatoire, série A'

Est abrogé l'alinéa suivant de l'arrêté du 29-9-62 :

« Epreuves écrites de version latine et de version grecque série A'.

Les 2 sujets sont remis simultanément aux candidats qui disposent de 4 heures

de travail pour satisfaire aux épreuves. »

Horaire des épreuves pour la journée du mercredi 3 juillet :

8 h.-10 h. : Version latine.

10 h.-15-11 h. 15 : Sciences physiques.

15 h.-16 h. : Histoire ou géographie.

16 h.-15-18 h. 15 : Version grecque.

L'arrêté prendra effet à compter de la session de 1963.

Suppression des examens

de passage

Dans les lycées (classiques, modernes ou techniques) et dans les C.E.G. et C.E.T., la décision d'admission des élèves dans la classe supérieure est prise par le chef d'établissement (ou le conseil d'administration pour le cycle d'observation ou une

classe d'accueil) conformément à l'avis du conseil de classe.

Les décisions prises sont :

— Admission dans la classe supérieure avec ou sans changement de section.

— Admission à titre conditionnel dans la classe supérieure, avec ou sans changement de section.

— Redoublement avec ou sans changement de section.

— Orientation dans une autre voie.

L'admission à titre conditionnel est d'une durée de 1 à 3 mois au bout de laquelle l'élève est définitivement admis ou invité à retourner dans la classe inférieure.

L'admission à titre conditionnel doit être exceptionnelle.

Admission en seconde dans les lycées des élèves venant des C. E. G.

Les directeurs de C.E.G., après avis du conseil des professeurs, dressent la liste des élèves qu'ils proposent pour le passage en seconde. Le cas de ces élèves est soumis à une commission départementale présidée et désignée par l'inspecteur d'académie. Les élèves non proposés qui voudront entrer en seconde devront passer un examen d'entrée.

Mutations de Juin 1963

(2^e DEGRÉ)

Nous rappelons avec insistance (aux collègues qui se seraient mis en retard) que les demandes de mutations doivent être adressées dans le plus bref délai, par la voie hiérarchique, au ministère aux bureaux P.5 (Philosophie, Lettres, Histoire et Géographie) et P.6 (Sciences, Langues vivantes), P.7 (disciplines artistiques). La date limite est le 30 mars.

Pourtant, dans certains cas graves, des cas imprévisibles, vous pourrez envoyer après le 30 mars, toujours par la voie hiérarchique, une demande en y joignant toutes les justifications nécessaires et indispensables.

De même, si des raisons précises et importantes vous forcent à changer vos voeux ou à les élargir, vous pouvez faire parvenir un rectificatif ou un additif au ministère après le 30 mars.

De toutes façons, il vous est recommandé d'aviser l'Inspection générale de vos différentes démarches.

N'oubliez pas que le remboursement intégral de votre déménagement ne peut être fait que dans le cas où les conditions suivantes sont remplies :

a) Avoir fait un séjour d'au moins trois ans dans votre dernier poste ;

b) Avoir demandé au moins cinq localités différentes, le département de la Seine étant considéré comme une seule localité.

Il est bien entendu que si le changement de poste est fait par nécessité de

service contre les voeux de l'intéressé, les frais de déménagement sont pris en charge par l'Etat.

Vous devez occuper tout poste demandé formellement (sauf événement grave survenu au dernier moment). C'est pourquoi, envisagez sérieusement, à l'avance, si des possibilités de logement peuvent s'offrir éventuellement pour vous. Si vous sollicitez un poste double, mentionnez-le très nettement.

Vous adresserez ensuite à votre représentant syndical la même liste de voeux que celle qui figurait sur votre dernière demande officielle (ainsi que rectificatifs ou additifs au besoin). Pour cela, vous utiliserez une notice spéciale à laquelle vous joindrez une carte-lettre réponse que vous demanderez à votre secrétaire d'établissement, à votre secrétaire d'Académie ou au S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville. Eventuellement, utiliser la fiche imprimée ci-contre.

Comment remplir cette notice en ce qui concerne les « voeux » ? Indiquez, comme sur votre demande au ministère, le maximum de postes. Vous pouvez également mentionner une région donnée avec des conditions assez précises qui permettront à l'administration, à l'Inspection générale et aux représentants du personnel de se mettre d'accord pour vous proposer le jour des C.A.P.

de juin un poste que vous n'aurez pas désigné. Dans ce cas, une réponse télégraphique de votre part, adressée au ministère ou à un membre du personnel, donnera à la C.A.P. la possibilité de vous affecter à un poste dans une seconde séance qui a lieu en juin, quinze jours après la première, au mouvement des nominations des nouveaux certifiés. C'est également le moment où une retouche pourra être opérée, il ne faut pourtant pas en espérer les résultats d'un deuxième mouvement.

En résumé : après votre demande officielle, adressez une lettre à votre inspecteur général avec la liste de vos voeux et envoyez, pendant les vacances de Pâques, une notice à votre représentant du personnel, en y joignant une carte-lettre-réponse. Vous trouverez notice et carte-lettre auprès de votre secrétaire d'établissement, de votre secrétaire d'Académie, ou du S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville, après le 26 mars.

M. DESLANDRES.

Élus du S.G.E.N. aux C.A.P. de mutations et de 1^{ères} affectations

MATHEMATIQUES. — Agrégés : Brun, 12, Traverse de la Roseraie-Endoume, Marseille (B.-du-R.).

Certifiés : Bonerandi, 44, rue Ménard, Nîmes (Gard).

PHYSIQUE. — Agrégés et certifiés : Garandet, 5 bis, rue C.-Dumont, Dijon (Côte-d'Or).

SCIENCES NATURELLES. — Martelet, Immeuble Le Clos-Munier, C 1, rue Metin, Besançon (Doubs).

LETTRES. — Hommes : Vurpas, 31, rue Marc-Bloch, Lyon (7^e) (Rhône).

Femmes : Mlle Hennequin, 39, rue de Bon-Secours, Nancy (M.-et-M.).

PHILO, HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE. — Tonnaire, 110, rue de Montreuil, Paris (11^e).

LANGUES VIVANTES. — Mlle Deslandres, 17, avenue Saint-Exupéry, Antony (Seine).

DESSIN ET TRAVAUX MANUELS. — Bernard, 21, rue de l'Yser, Sceaux (Seine).

MUSIQUE. — MARCHAL, 28, rue Danès-de-Montardat, Saint-Germain-en-Laye (Seine).

A.E.-P.A. — Guiet, S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville, Paris (10^e).

Aggrégé
Bi-admissible
Certifié
Ch. d'Enseignem.
Enseign. Artist.
Surv. généra.
Adjoint d'Ense.
Professeur adj.

Premières affectations des stagiaires de C.P.R.

Ces quelques renseignements sont destinés à répondre aux questions qu'on nous pose le plus fréquemment. Un article ultérieur plus complet sera publié ici en temps utile (voir ci-contre l'article de Mlle Deslandres, la liste des élus S.G.E.N aux C.A.P. et le modèle de fiche syndicale de première affectation).

Les premières nominations sont effectuées par les commissions administratives paritaires nationales huit jours environ après les mutations des titulaires dans la deuxième quinzaine de juin.

Les C.A.P.N. sont élues tous les 3 ans à la proportionnelle : le S.G.E.N a 6 élus pour les agrégés, les certifiés-littéraires, les enseignements artistiques et pratiques (15 ou S.N.E.S., 1 ou S.N.A.L.). Dans chaque C.A.P. vous êtes donc représentés et défendus.

La demande officielle de premier poste se fait généralement avant les épreuves pratiques du C.A.P.E.S. (C.A.P.E.T.) sur la fiche remise par l'Administration : elle ne devient définitive qu'après l'entretien que vous aurez avec votre inspecteur général le jour des épreuves pratiques (celui-ci peut vous conseiller des modifications).

Une copie de cette demande sera alors faite sur la fiche syndicale que le S.G.E.N. vous fera parvenir et que vous enverrez au représentant de votre spécialité.

Pour l'attribution des postes, il sera tenu compte des mentions obtenues aux épreuves pratiques, des services antérieurs, de la situation de famille... la fiche syndicale vous permettra d'exposer tout cela au délégué du personnel, qui fera le maximum pour que vous ayez satisfaction.

En fait il est difficile sinon impossible à un jeune certifié d'obtenir un poste dans une Académie du Sud de la France, à Paris, dans une ville de Faculté. En effet, ces postes sont très demandés et les mutations de titulaires sont faites, et c'est normal, avant les nominations de début ; de plus, un certain nombre de postes sont réservés aux futurs agrégés de l'année. Cette situation a encore été aggravée par le système de blocage des postes dont « S.U. » a déjà parlé.

La loi Roustan facilite le rapprochement des fonctionnaires, qui étrangers à un département sont mariés, soit à des fonctionnaires du département, soit à des personnes qui y ont fixé leur résidence ». Elle ne peut être automatiquement appliquée dans un mouvement national, mais son esprit est retenu par les commissions paritaires qui s'efforcent de rapprocher les conjoints.

Départs au Service militaire. Un texte récent oblige les enseignants débutants susceptibles de partir au Service militaire, à résilier leur sursis de façon à porter ce départ au 1^{er} septembre. Nous reviendrons sur ce texte et sur ses conséquences pour les stagiaires de C.P.R.

Relations culturelles : 200 postes sont proposés en Europe, Asie, Amérique du Sud, Afrique. Les stagiaires intéressés peuvent en demander la liste au S.G.E.N. Candidatures à déposer avant le 27 avril (Direction de la Coopération avec la Communauté et l'étranger, 55, rue Saint-Dominique, Paris 7^e).

Pierre FLEITH
Secrétaire national I.P.E.S.-C.P.R.

ENSEIGNEMENTS CLASSIQUE ET MODERNE

MUTATION (1) ou 1^{re} AFFECTATION (1)

en qualité de (1)

SPECIALITE
(discipline)

NOM
(en capitales)
Prénom

Nom
de jeune fille

POSTE ACTUEL - DATE DE LA NOMINATION :

Etablissement

Académie de

à

Fonction

Nombre d'heures d'enseignement (pour les A.E.) :

Titres

Licence, le
D.E.S.

Concours

Certifié le (mention)
Agrégé le (rang)
Admissibilité à l'agrégation le

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire (1), Marié (1), Enfants

(nombre

âges

Profession du conjoint :

Poste double (s'il y a lieu) :

Circonstances particulières : (foyer, parents, enfants ; logement ; santé ; études ; etc.)

Service militaire présenté

Adresse

Signature de l'intéressé :

N.B. — Se conformer soigneusement aux indications données ci-dessous.

La première ligne ci-dessous est à remplir par l'intéressé

Nom Prénom
(Nom en capitales)

Catégorie Etablissement
d'origine Spécialité

Académie
d'origine

est MUTÉ

au Lycée de

Académie de

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Au 15 septembre de l'année civile en cours.

(3) Recopier les derniers rapports d'inspection générale.

(4) Joindre : 1^o la carte-réponse bleue gommée, timbrée ; 2^o une enveloppe timbrée avec votre adresse (pour explications éventuelles plus détaillées de votre représentant).

N.B. — a) N'employez pour les renseignements complémentaires que des feuilles du format de cette fiche.

b) Cette fiche ne peut, en aucun cas, tenir lieu de demande officielle.

Enquête sur le français au C.M. et en 6^e

I. - ORTHOGRAPHE

A) COMpte RENDU DE L'ENQUETE

1. LE RYTHME DES DICTÉES EST DIFFÉRENT : Deux dictées au C.M. 2 par semaine, 1 par semaine ou par quinzaine en 6^e. Dans ce dernier cas, la dictée apparaît comme moins importante et les élèves n'y voient qu'un exercice accessoire.

2. NATURE DES FAUTES LES PLUS FREQUENTES : a) C.M. 2 : - fautes d'usage : fréquentes (car l'élève ne lit pas et n'a pas l'habitude de relier) et notamment : g, geo, qu ; sous : eile, eille ; noms en té ; doubles consonnes surtout dans les verbes.

-- fautes de ponctuation : rares sont les collègues qui ne la dictent pas.

-- accords grammaticaux : un peu moins fréquentes que les fautes d'usage ; notamment : accords sujet-verb, accords nom-adjectifs qualificatifs, confusion du participe passé avec les verbes conjugués ; on et on n' ; la, m... et l' au masculin.

b) 6^e : - fautes d'usage : semblables mais l'accentuation est déplorable.

-- accords grammaticaux : idem mais en plus l'accord avec sujet inversé ou éloigné.

-- fautes de ponctuation : fréquentes car rares sont les collègues qui la dictent.

3. NOTATION : a) C.M. 2, la plupart des maîtres adoptent la notation de l'entrée en 6^e. 10 % ne l'appliquent qu'à partir du deuxième trimestre de façon à ménager une transition avec le C.M. 2 ; 10 % ne l'appliquent pas sinon 90 % de leurs élèves auraient 0.

b) 6^e : la notation est celle de l'entrée en sixième mais avec quelques variantes : si une faute de grammaire est toujours considérée comme une faute entière, une faute d'orthographe d'usage peut compter comme une faute entière (30 %), ou comme une demi-faute un quart de faute si l'usage est rare. En général, elle paraît plus sévère qu'au C.M. 2.

4. PROPORTION DES ÉLÈVES ARRIVANT A L'ORTHOGRAPHE CORRECTEMENT UN TEXTE DE DIFFICULTÉ COURANTE :

a) C.M. 2 : avec préparation plus ou moins lointaine, de 40 à 70 % ; sans préparation, de 30 à 45 %.

b) 6^e : environ 35 % car les dictées ne sont pas préparées. Les professeurs déplorent la nullité de maints élèves.

5. DEBAT SUR L'ENQUETE-DICTEE :

au C.M. 2 la dictée reste un exercice important mais il n'en est pas de même en 6^e. La notation est semblable mais avec de légères

II. - GRAMMAIRE

A) COMpte RENDU DE L'ENQUETE

1. NOTIONS QUE LES ÉLÈVES NOUVENT ARRIVENT TOUJOURS A ASSIMILER :

a) C.M. 2 : racine, radical, préfixe, verbes pronominaux, pronoms relatifs, complément d'objet circonstancial, attribut du sujet, prépositions indépendantes, principales, subordonnées, indicatif, impératif, conditionnel présent.

b) 6^e : idem, mais en plus complément de nom, d'objet circonstancial.

2. NOTIONS QUE SEULS LES BONS ÉLÈVES ASSIMILENT :

a) C.M. 2 : conditionnel, subjonctif, distinction préposition, adverbe, analyse de la phrase : complément du nom, accord avec avoir.

b) 6^e : idem.

3. QUELLES NOTIONS ÉCHAPPENT MÊME AUX BONS :

a) C.M. 2 : fonctions des subordonnées autres que relatives, subjonctif, conditionnel usuel, apostrophe, apposition.

b) 6^e : idem mais en plus fonction des adjectifs, notion du pronom, verbes transitifs et transitifs.

4. DEBAT SUR L'ENQUETE :

a) Au C.M. 2 tout est loin d'être acquis (environ 50 % des connaissances demandées) la 6^e se contente trop de contrôler et d'approfondir.

b) Beaucoup de jeunes maîtres ou professeurs manquent de formation : les licenciés savent trop de grammaire et ignorent les programmes du C.M. 2 ; d'autres arrivent avec les souvenirs... de leur propre 6^e !

c) Aux élèves, la grammaire de 6^e peut sembler différente de celle du C.M. 2 : par exemple le C.M. 2 parle de « complément indirect » or, certains manuels de 6^e ne l'emploient plus.

d) La grammaire apparaît parfois comme un

III. - RÉDACTION

A) COMpte RENDU DE L'ENQUETE

1. TYPE DE RÉDACTION PRÉVU : Dans les deux classes elles sont semblables : description de scènes vécues, comptes rendus, composition par analogie, reconstitution de textes, correspondance, appel à l'imagination.

2. DANS QUEL GENRE LES RÉSULTATS SONT-ILS LES PLUS INTERESSANTS ?

Comptes rendus de lecture, scènes vécues.

3. COMMENT INCITEZ-VOUS L'ÉLÈVE A EXPRIMER SES IDÉES ET SENTIMENTS PERSONNELS ?

par : textes libres -- possibilité de s'exprimer en toute franchise,

-- association du dessin et de la rédaction, -- meilleure notation.

4. DEFICIECES DE STYLE CHEZ L'ÉLÈVE MOYEN :

proposition sans verbe ; subordonnée sans principale,

concordance des temps ; mauvaise ponctuation, répétitions ; l'emploi du style direct.

banalités des expressions et l'emploi de l'argot,

tournures du dialecte,

phrases élémentaires : sujet, verbe, un complément,

pas de paragraphes.

5. a) Chez de jeunes collègues ou des contractuels, méconnaissance de ce qui a été demandé au C.M. 2 et tendance à donner des sujets ou trop faciles (« La vache : description et manger ») ou trop durs (« Sentiments que ressent un pilote à réaction »).

b) difficulté pour faire exprimer des sentiments, car confusion entre sentiment et sensation.

c) le compte rendu est d'un apport mince,

B) CONCLUSIONS

1. Le texte libre, même s'il demande plus de travail, doit être valorisé au C.M. 2 : il permet de laisser de l'initiative à l'élève et le maître peut en faire des usages multiples. Il pourra l'être aussi en 6^e.

2. Les types de rédactions doivent être variés pour éviter les clichés.

3. La préparation plus ou moins lointaine de la rédaction est nécessaire si on veut exprimer des sentiments. Le centre d'intérêt permet de mettre des éléments à la disposition des élèves ; ensuite, il faut les exiger à les employer.

4. Le sujet doit être présenté de telle façon que l'élève soit obligé de se servir des phrases basées sur les leçons de grammaire précédentes (l'exercice de style est une excellente initiation à la rédaction).

5. La psychologie doit intervenir : il faut concevoir les sujets en fonction de ce qu'ils intéressent.

6. Il faut inciter les élèves à lire de façon à pallier le manque de vocabulaire. Il serait bon d'octroyer en 6^e une heure de lecture dirigée en plus de l'horaire actuel (des expériences faites dans divers C.E.G. (Mazieres et Montigny).

Recherche pédagogique et démocratie syndicale

VOICI donc que la direction du S.N.E.S., après le président de la Société des agrégés, prend conscience des insuffisances du décret Berthoin (qu'ils ont approuvés en 1959) et semble décidée à tenir compte des exigences sociales de la démocratisation. Le référendum actuellement organisé aboutira, si les adhérents du S.N.E.S., comme le souhaite Marchais, répondent oui, à la reconnaissance du principe des établissements polyvalents à l'institution d'un enseignement commun durant l'année de sixième, et au rapport à la cinquième du début du latin.

Nous n'avons nullement l'intention de nous immiscer dans les affaires intérieures d'une autre organisation. Il n'est donc évidemment pas question que nous prenions position pour le oui ou pour le non, d'autant plus que, comme le dirons plus loin, le problème nous semble mal posé et la méthode contestable.

L'événement mérite cependant quelques commentaires à l'intention des adhérents du S.G.E.N. Ceux-ci en effet peuvent s'interroger sur ses conséquences éventuelles en ce qui concerne la situation syndicale. Et ils peuvent être pris à témoin à l'occasion des discussions à la base que le référendum ne manquera pas de provoquer.

C) Evolution positive

Quique la teneur même des questions posées, ces scènes considérables qui nous semblent heterogènes, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Ce n'est pas là pure théorie. Que ceux qui veulent s'en convaincre fassent l'effort de reconstruire, propos de nos projets et travaux, l'avant-rapport à l'avant-rapport préparatoire d'octobre à la rapport du S.N.E.S. Les équipes de travail, le rapport Langevin, le rapport au congrès de 62, et finalement le texte du congrès. Nous sommes également sûrs que ce qui a été fait pour la reconstruire dans le projet Langevin, les difficultés rencontrées par les adhérents de la C.E.G. sont également rencontrées par les adhérents de la F.E.N.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Nous ne pouvons que nous réjouir, dans l'intérêt de l'école publique et de la démocratisation, de voir levé cet obstacle à la rénovation de l'éducation nationale. Que constitue la carence de l'organisation nationale ? C'est un des obstacles à l'unité d'action qui disparaît avec la volonté de refaire l'unité. Mais il existe d'autres obstacles, qui sont également rencontrés dans le projet Langevin. Nous sommes également sûrs que ce qui a été fait pour la reconstruire dans le projet Langevin, les difficultés rencontrées par les adhérents de la C.E.G. sont également rencontrées par les adhérents de la F.E.N.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Nous ne pouvons que nous réjouir, dans l'intérêt de l'école publique et de la démocratisation, de voir levé cet obstacle à la rénovation de l'éducation nationale. Que constitue la carence de l'organisation nationale ? C'est un des obstacles à l'unité d'action qui disparaît avec la volonté de refaire l'unité. Mais il existe d'autres obstacles, qui sont également rencontrés dans le projet Langevin. Nous sommes également sûrs que ce qui a été fait pour la reconstruire dans le projet Langevin, les difficultés rencontrées par les adhérents de la C.E.G. sont également rencontrées par les adhérents de la F.E.N.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les idées ou les propositions qui sont venues de tel adhérent, de telle section locale, de telle journée d'études nationale, des discussions de tel congrès ou de la F.E.N. sont vraiment l'œuvre collective de toute l'organisation.

Quique la teneur même des questions posées, motivent de l'évolution en cours concernant la volonté de refaire l'unité de la F.E.N. Ces dernières années, nous avons pris conscience que ce qui créait ses difficultés en matière pédagogique, malaise lui lie pour une part non négligeable à la diffusion de nos positions. D'où ses efforts pour recréer cette unité sur la base du projet Langevin. Mais la réflexion va au-delà : nous devons nous demander si les id

Postes dans les I.P.E.S.

ARRETE DU 4 MARS 1963

(Vu D. numéro 57-236 du 27-2-1957, mod. p. D. numéro 60-973 du 12-9-1960.)

Facultés des sciences (1)

ACADEMIES	MATHE-MATIQUES	SCIENCES physiques	SCIENCES NATURELLES		CHIMIE physio- logique
			Hommes	Femmes	
Paris	162	135	19	10	14
Aix	65	34	8	4	6
Besançon	14	12	2	1	1
Bordeaux	48	40	6	3	4
Caen	34	28	4	2	3
Clermont	33	27	4	2	3
Dakar	4	4	1	0	0
Dijon	19	16	2	1	2
Grenoble	59	49	7	3	5
Lille	59	49	7	3	5
Lyon	66	55	8	4	6
Montpellier	48	41	6	3	4
Nancy	27	23	3	1	3
Nantes	14	11	2	1	1
Poitiers	28	23	3	2	3
Reims	10	8	1	1	1
Rennes	44	36	5	3	4
Strasbourg	30	25	3	2	3
Toulouse	76	64	9	4	7
Totaux	840	700	100	50	75

(1) La répartition des postes dans la discipline Construction et mécanique sera fixée ultérieurement.

Facultés des lettres et sciences humaines

ACADEMIES	PHILOSOPHIE	LETTRES classiques		LETTRES modernes		HISTOIRE et géographie		ANGLAIS		ALLEMAND		ESPAGNOL		ITALIEN		RUSSE		ARABE		PSYCHOLOGIE	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Paris	18	68	38	59	26	14	9	23	16	8	7	8	2	4	4	5	56	17	1	0	0
Aix	5	20	11	17	8	4	3	7	5	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besançon	2	6	3	5	2	2	1	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bordeaux	6	22	13	19	9	4	3	7	5	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Caen	3	14	7	12	5	3	2	4	3	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clermont	2	9	5	8	3	2	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dakar	1	2	1	1	1	1	0	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dijon	2	8	6	7	3	1	1	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grenoble	5	18	10	15	7	4	3	6	4	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lille	5	20	12	18	8	4	3	7	5	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	5	17	10	15	7	3	2	6	4	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	4	16	9	14	6	3	2	5	4	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nancy	2	9	5	8	3	2	1	3	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poitiers	5	18	10	16	7	3	3	6	4	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rennes	5	18	10	15	7	3	2	6	4	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Strasbourg	4	14	8	12	5	3	2	5	3	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Toulouse	6	21	12	19	8	4	3	7	5	2	2	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	80	300	170	260	115	60	40	100	70	35	30	30	15	15	15	15	200				

PROFESSEURS D'ECOLES NORMALES

Nous poursuivons la publication des notes remises au ministère et qui développent les différents chapitres de la motion votée au congrès (cf « S.U. » n° 292 et 294).

STAGES PEDAGOGIQUES DES ELEVES-MAITRES : INSPECTIONS EFFECTUEES PAR LES PROFESSEURS

Les multiples stages qui morcellent l'année scolaire rendent difficile la mise sur pied d'un programme annuel d'enseignement. De plus, ils imposent aux professeurs des pertes de temps lorsqu'ils n'ont pas à assurer pendant ce temps leurs cours puisque cela se traduit souvent dans leur horaire par des heures creuses, inutilisables), des déplacements longs et coûteux pour aller inspecter les stagiaires. Ceci constitue une activité essentielle des professeurs de F.P.

Or, il ne semble y avoir aucune règle générale pour fixer le nombre d'inspections que devra effectuer chaque professeur et le dédommagement des frais exposés à leur occasion. Pire, il existe même des E.N. où l'on procède à un abattement dans le paiement des heures supplémentaires, au prorata de la durée des stages ! Il est évidemment nécessaire de faire cesser cette pratique, en reconnaissant que les heures d'enseignement non données effectivement ont quand même été passées à l'E.N., et en reconnaissant aussi que tous les professeurs de F.P. doivent participer à ces inspections, en fonction de leur spécialité le cas échéant, pour maintenir chez les stagiaires l'exigence d'une mise au point de leurs connaissances dans chaque discipline.

La répartition des inspections entre les professeurs se fait souvent à l'amiable ; mais ceci est rendu difficile quand le nombre des stagiaires est trop élevé. Il est donc nécessaire, d'une part, de fixer le nombre d'inspections que chaque professeur doit effectuer, en fonction du nombre d'heures de cours qu'il n'a pas à donner à la promotion qui est en stage, selon la durée de celui-ci ; si ce nombre d'inspections ne permet pas d'assurer l'inspection de tous

les stagiaires, les inspections supplémentaires devront être assurées en heures supplémentaires. On peut admettre là aussi que l'intérêt du service empêche de refuser d'effectuer ces inspections, mais on ne peut d'autre part que ces inspections soient imposées gratuitement.

L'équivalence entre heures de cours et nombre d'inspections est difficile à préciser, puisqu'il faut tenir compte de la durée des leçons entendues, de l'entretien qui suit la leçon, du déplacement qui peut être long, au moins dans les grandes villes. Mais il semble impossible d'effectuer plus de deux inspections dans une demi-journée, de trois heures ; et cela conduit à demander l'équivalence : 1 inspection = 1 h. 30 de cours. Dans ce cas, pour un stage de 3 semaines, le professeur qui donne normalement une heure de cours dans la classe de F.P. devrait assurer deux inspections puisqu'il « perd » au total trois heures ; le professeur qui donne deux heures devrait assurer quatre inspections, celui qui donne trois heures six inspections. Au-delà de ces chiffres, on attribuerait un nombre d'heures supplémentaires calculé de la même façon.

La question se pose de savoir s'il faut tenir compte de la durée des déplacements nécessaires par ces inspections. S'il n'en est pas question dans les petites villes, il faut penser que se déplacer dans une grande ville et dans sa banlieue représente une perte de temps considérable, surtout quand on a d'autres cours à assurer, d'autant plus que les professeurs préfèrent ne pas aller trop souvent dans les mêmes classes d'application, même si elles sont plus près de leur domicile. Il faudrait alors, pour les classes d'application éloignées dans la ville ou dans sa banlieue, compter l'inspection pour deux heures de cours, et pour les classes situées hors de l'agglomération, compter le temps réel de transport.

De même, et toujours pour les seules classes d'application fort éloignées de l'E.N.,

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Mathématiques			840
Sciences physiques			700
Chimie-physiologie			75
Sciences naturelles	100	50	150
Construction et mécanique			200
Philosophie			80
Lettres classiques	300	170	470
Lettres modernes	260	115	375
Histoire et géographie	60	40	100
Allemand	35	30	65
Anglais	100	70	170
Espagnol			30
Italien			15
Russe			15
Arabe			200
Psychologie			3 500

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain « S.U. » une page consacrée aux CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES ET AUX PREPARATIONNAIRES.

Article 2. — Les postes d'élève professeur dont le nombre est fixé à l'article précédent sont répartis entre les facultés intéressées, conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 3. — Lorsqu'il est prévu un nombre de postes distinct pour les hommes et pour les femmes, les postes qui n'ont pu être pourvus dans l'une des deux catégories sont reportés sur l'autre.

Article 4. — Si les postes mis au concours ne sont pas entièrement pourvus dans une discipline déterminée, les postes vacants sont répartis entre les facultés où le nombre de candidats proposés par le jury dépasse le nombre de postes attribués à ces facultés.

Le nombre de postes vacants à attribuer à chacune de ces dernières facultés est fixé au prorata du nombre de candidats de cette faculté inscrits

La formation de la main d'œuvre est affaire de spécialiste de l'éducation

Nous avons lu avec intérêt un article de M. Campa, inspecteur général, publié en *édition de la revue mensuelle « Le Cours Industriel », n° 5, de février 1963.*

La plupart des idées qui y sont développées correspondent au point de vue que nous nous efforçons de faire prévaloir. Il nous semble donc intéressant d'en reproduire ci-dessous un des passages essentiels.

« L'enseignement technique ne saurait disparaître, ni perdre son caractère parce qu'il est indispensable à l'industrie nationale, à ses services techniques et commerciaux qui ont besoin d'hommes ayant pris conscience à l'école des problèmes posés par la production, la distribution et les relations entre travailleurs. La formation de la main-d'œuvre ne va pas de pair avec la production : elle est affaire de spécialistes de l'éducation.

« Si l'Education nationale se désintéresse de la formation technique des jeunes, il faudrait créer un enseignement technique auprès d'un autre ministère : cette solution est impensable car l'étude des techniques a toujours été reconnue comme une discipline de formation intellectuelle par tous ceux, et ils sont nombreux, qui n'ont pas porté à son égard un jugement à priori. »

« Tout comme l'enseignement traditionnel du second degré, l'enseignement technique est une éducation ; il se soucie beaucoup moins de l'acquisition de connaissances que de la formation intellectuelle de ses élèves, de façon à les rendre capables d'acquérir leurs connaissances indispensables à leur vie personnelle ou professionnelle. L'introduction, dans les classes de 3^e et 4^e des lycées, d'une discipline technique, la « technologie » — que beaucoup souhaiteraient désignée par « éducation technique » — témoigne du souci qu'ont eu les responsables de cette nouvelle organisation administrative de ne pas priver les jeunes d'un enseignement de base particulièrement efficace et utile à leur formation.

« C'est dans une structure administrative nouvelle que l'enseignement technique vivra et prospérera. Il continuera d'affirmer à la fois son attachement à l'Education nationale, à ses principes généreux, et aussi au monde industriel et commercial auquel il

est toujours lié son sort pour l'aider à progresser. Ce n'est pas toujours aisé de concilier les points de vue désintéressés des uns et intéressés des autres. Jusqu'à présent, l'indépendance relative de l'enseignement technique au sein de l'Education nationale avait permis à l'école technique de remplir le rôle important qui était le sien dans le développement industriel de la nation et dans la préparation des jeunes à la vie. Il serait souhaitable que, dans la nouvelle organisation administrative, ceux qui auront à prendre en charge l'enseignement technique s'efforcent de comprendre les vrais problèmes de la formation professionnelle, qui comportent notamment la garantie d'éducation pour tous les jeunes de la nation. Réaliser hâtivement et sans ménagement l'intégration de l'enseignement technique dans le second degré, en ne tenant pas compte de l'œuvre importante accomplie et en acceptant de confier à la profession toute la préparation des jeunes ouvriers, serait une faute très grave ; la profession, quelle que soit sa bonne volonté, ne peut accomplir convenablement cette tâche d'éducation ; elle n'en a ni les moyens matériels, ni les hommes convenablement formés.

« Tout cela est connu de ceux qui ont la mission de s'inquiéter des destinées de l'enseignement technique.

« Notre devoir est de les aider en continuant à lutter, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, pour assurer le développement de la formation technique des jeunes, à tous les niveaux au sein de l'Education nationale. Cherchons sans cesse à reconstruire nos méthodes d'enseignement et notre savoir scientifique et technique, car l'efficacité pédagogique des maîtres ne saurait se maintenir sans un effort constant de perfectionnement. »

ADMINISTRATEURS

SERVICE DE VACANCES
(Voir page du second degré)

Concours d'inspecteurs de l'enseignement technique EXAMEN PROBATOIRE

DEUXIÈME SESSION : 3 MAI 1963

Une première session de l'examen probatoire prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 août 1962, publié au « B.O. », R.M.F. n° 36 du 1-10-62, a déjà eu lieu en vue du concours d'inspecteurs de l'Enseignement technique dont les épreuves, pour 1963, viennent de se dérouler et ont permis l'admission définitive de 6 candidats : 1 en sciences garçon, 2 en lettres garçon et fille et 3 en enseignement industriel garçon.

Une deuxième session de cet examen probatoire aura lieu à partir du 3 mai 1963, en vue du concours d'inspecteurs prévu pour 1964.

Des centres d'examens seront ouverts en principe au chef-lieu de chaque académie. Les candidats doivent être âgés de 28 ans au moins au 31 décembre 1963 et justifier d'un des titres suivants :

— Personnels enseignants des établissements d'E.T. publics, titulaires de leur grade,
— Institueurs publics titulaires du C.A.P. dans les C.E.G.,
— Chargés d'enseignement

L'examen consiste en une composition d'une durée de 4 heures pour laquelle le candidat a le choix entre cinq sujets portant respectivement sur (voir « B.O. » susvisé) :

— La sociologie, la psychologie, ou la pédagogie générale.
— La logique.
— L'économie politique.
— La technologie générale.
— L'esthétique.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers complets, devront parvenir à la Direction générale de l'Organisation et des programmes scolaires, Service des examens, 34, rue de Châteaudun (9^e), au plus tard le 1^{er} avril 1963 à 16 heures.

Les imprimés nécessaires à la constitution du dossier, ainsi que tous renseignements complémentaires, seront fournis, sur demande, par ce service.

Les collègues qui se sont présentés sans succès à la précédente session peuvent naturellement être à nouveau candidats.

Nous demandons à tous ceux de nos collègues qui feront acte de candidature de bien vouloir nous en informer.

PRÊTS IMMÉDIATS SUR L'HONNEUR

OFFICE FONCIER, 8 bd de Moulins
MONTE-CARLO

TOILES A DRAPS

LES PLUS BELLES
ET LES MEILLEURES QUALITÉS
Prix très réduits à nos adhérents
Echantillons franco sur demande
LANDIER, Toilier
YSSINGEAUX (Haute-Loire)

PROMOTION AU GRADE DE CHEF D'ATELIER

(CIRCULAIRE DU 12 MARS 1963)

Il m'a été signalé qu'à l'occasion de l'établissement des listes de propositions d'avancement au grade de professeur technique chef d'atelier de collèges d'enseignement technique par les commissions administratives paritaires académiques en 1962, des divergences d'interprétation s'étaient fait jour touchant le caractère de la promotion au grade de chef d'atelier, et partant, les conditions dans lesquelles elle doit être accordée.

La présente circulaire a pour objet d'apporter sur ce point des précisions définitives.

Le décret n° 53.458 du 16 mai 1953, portant statut particulier des professeurs de collèges d'enseignement technique suscité :

« Les professeurs techniques chefs d'atelier et les professeurs techniques adjoints sont chargés des enseignements pratiques dans les ateliers. »

« Les professeurs techniques chefs d'atelier sont choisis après avis des commissions administratives paritaires et après inscription sur un tableau d'avancement, parmi les professeurs techniques adjoints en fonctions âgés de 28 ans au moins, justifiant de trois années de services effectifs en qualité de fonc-

tionnaires titulaires dans les collèges d'enseignement technique. »

Il ressort de ce texte que le statut n'impose pas l'exercice de fonctions particulières pour que les professeurs techniques adjoints puissent accéder au grade de professeur technique chef d'atelier.

Il en résulte en particulier que la promotion au grade de professeur technique chef d'atelier ne doit pas entraîner la mutation de l'agent considéré, ni être conditionnée par une telle mutation ; elle suppose seulement un transfert éventuel de poste budgétaire d'un établissement à un autre.

Cependant, on doit considérer que l'accès à ce grade supérieur entraîne chaque fois que l'intérêt du service le demande, la possibilité de confier au professeur technique chef d'atelier une mission d'organisation et de coordination des différents enseignements professionnels de la section.

Les professeurs techniques chef de travaux doivent, eux, assurer la direction des ateliers et, ont, pour ce faire, autorité sur les professeurs techniques chefs d'atelier et professeurs techniques adjoints.

Par délégation,
Le directeur chargé du Personnel :
Ed. SIDET.

Les yeux s'ouvrent...

STAGIAIRES DES E.N.N.E.P.

Dès la rentrée d'octobre 1962, le S.N.E.T.-A.A. se présentait aux stagiaires comme la seule organisation syndicale représentative et efficace, qualités qui s'expliquaient par son appartenance à la F.E.N.

Les mois ont passé...

Les dernières élections aux C.A.P. nationales remettent les choses en place et limitent singulièrement les prétentions autonomes.

Quant à l'efficacité, la semaine d'action des E.N.N.E.P. a montré que le S.N.E.T.-A.A. se dérobe quand il lui faut agir pour défendre les intérêts des stagiaires.

Rappelons brièvement les faits :

1^o Les représentants des stagiaires décident d'un commun accord d'organiser une semaine d'action du 25 février au 2 mars pour faire aboutir leurs légitimes revendications (cf. « S. U. » n° 291 du 27-2-63).

2^o Sauf à Toulouse, partout le S.N.E.T.-A.A. sous la pression de ses dirigeants nationaux, freine cette action et refuse de par-

iciper à la grève du 28 février. A Paris, rue de la Tour, il met tout en œuvre pour faire échouer cette grève, allant même jusqu'à la dénoncer, dans un tract, comme politique, inopportun et antigouvernementale (quelle horreur, en effet !).

3^o Le mouvement réussit cependant puisqu'on a pu compter environ 75 % de grévistes dans les E.N.N.E.P. de Paris et de Lyon. Quant à Nantes, que le S.N.E.T.-A.A. considère comme son fief, il y avait plus de 50 % de grévistes.

Les stagiaires ont donc répondu au S.N.E.T.-A.A. qu'ils refusaient sa passivité. Ils savent, en effet, que la solution de leurs problèmes ne dépend pas de « combines de couloirs » ni de marchandages dont il faut, un jour ou l'autre, payer le prix. C'est par leur combativité qu'ils l'obtiendront.

Ils peuvent être assurés que le S.G.E.N. est avec eux et les aidera sans compromission.

Pierre PAPONNEAU.

ÉPREUVES ÉCRITES DU C.A.E.C.E.T.

Nos collègues savent qu'à l'issue de leur stage ils doivent subir une épreuve écrite de pédagogie correspondant à la première partie du C.A.E.C.E.T.

La moyenne des notes obtenues au cours du stage entre en compte avec la note de cette épreuve écrite pour déterminer une note moyenne qui est retenue pour le classement des stagiaires à la sortie de l'E.N.N.E.P. Nous reviendrons sur cette question.

Cette épreuve écrite est fixée au 18 juin. Les correcteurs devront remettre leurs notes le 28 juin. C'est dire que les affectations des stagiaires qui se font compte tenu pour une large part du classement précité n'auront pas lieu avant la fin de l'année scolaire.

Il semble que cette date tardive a été fixée en accord avec les directions des E.N.N.E.P. qui souhaitent garder les stagiaires le plus longtemps possible.

NOS ÉLUS AUX C.A.P.N.

Les résultats des élections pour le renouvellement des C.A.P. nationales du personnel enseignant des C.E.T. viennent d'être arrêtés définitivement, avec un certain retard dû au délai nécessaire au dépouillement concernant les fonctionnaires détachés.

La liste commune de DEFENSE DES C.E.T. DANS L'EDUCATION NATIONALE, SERVICE PUBLIC, présentée par le S.G.E.N. et le syndicat Force Ouvrière, obtient :

— Catégorie DIRECTEURS : 2 sièges sur 4.

Sont élus : PAULO Jacques,
BARNOUËT Constant,
TAILLANDIER Simone,
DEGRYSE Paul.

— Catégorie CHEFS DE TRAVAUX : 1 siège sur 4 (il a manqué 3 bulletins pour que la liste obtienne un second siège !).

Sont élus : GRACIA Raymond,
LANGLET André.

PROBLÈMES de la RECHERCHE en SCIENCES HUMAINES

On sait que la recherche scientifique dans les sciences humaines pose un certain nombre de problèmes délicats : rapport avec l'enseignement supérieur, organisation de la recherche fondamentale, carrière de chercheurs, etc.

Sous la présente rubrique, nous voudrions donc publier des études consacrées aux problèmes posés par la Recherche scientifique, dans chacune des sections des sciences humaines. Ces études utiliseront évidemment le plan de conjoncture publié chaque année par le C.N.R.S., dans lequel, pour chaque

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET GÉOGRAPHIE

Le fonctionnement du C.N.R.S. pose aux géographes un certain nombre de problèmes analogues à ceux des autres sciences humaines. Il s'y ajoute des problèmes spécifiques. Distinguons, même s'ils se rejoignent finalement d'une part, les problèmes d'organisation générale de la recherche, d'autre part les problèmes des chercheurs.

I. — PROBLÈMES D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE

a) Problèmes des missions.

Par définition, le géographe travaille sur le terrain. A l'exception des géographes qui font l'étude de la région même où ils résident, la recherche correspond donc essentiellement à des temps de missions, en France ou à l'étranger. Pour ces missions, le géographe a besoin d'être aidé, pris en charge. Le C.N.R.S. est acquis à ce principe, mais malgré des progrès appréciables, le système fonctionne de manière parfois décevante.

Déceptions à l'échelle individuelle pour les longs délais nécessaires avant d'obtenir une réponse positive ou négative du C.N.R.S. Or la vie actuelle rend souvent difficile de prévoir de nombreux mois à l'avance les dates et la durée précises des missions que l'on souhaite effectuer.

Déceptions à l'échelle collective. Les missions collectives de géographes français en pays lointains sont de plus en plus rares. Les géographes ont par ailleurs le regret de ne pas avoir de représentants aux différentes commissions ou colloques internationaux concernant les expéditions (expéditions polaires en particulier), même lorsque ces colloques sont financés par le C.N.R.S.

Les géographes souhaitent enfin qu'un certain nombre de véhicules soient octroyés à leurs laboratoires, véhicules adaptés aux régions dans lesquelles ils effectuent des missions (cf. rapport de conjoncture 1961-1962).

b) Problèmes des collaborateurs techniques.

Par définition aussi, le géographe utilise un abondant matériel cartographique et photographique. Outre le problème de l'indemnisation des frais que cela lui occasionne, le géographe est aux prises avec l'insuffisance

section, le point est fait sur les besoins propres à tel ou tel domaine de recherche. Mais elles seraient surtout inspirées par l'expérience des chercheurs eux-mêmes. Aussi toute remarque, toute correspondance à ce sujet seront les bienvenues. Nous vous rappelons la liste des sections de sciences humaines au C.N.R.S. :

- 20^e section. — Anthropologie : 150 chercheurs.
- 21^e section. — Géographie : 35 chercheurs.
- 22^e section. — Linguistique générale : 35 chercheurs.
- 23^e section. — Linguistique française : 37 chercheurs.
- 24^e section. — Langues orientales : 85 chercheurs.
- 25^e section. — Langues classiques : 32 chercheurs.
- 26^e section. — Antiquités nationales : 49 chercheurs.
- 27^e section. — Histoire moderne : 56 chercheurs.
- 28^e section. — Sciences politiques et juridiques : 39 chercheurs.
- 29^e section. — Sciences économiques et financières : 31 chercheurs.
- 30^e section. — Sociologie : 70 chercheurs.
- 31^e section. — Psychologie : 74 chercheurs.
- 32^e section. — Philosophie : 62 chercheurs.

2) Développer des laboratoires d'études régionales. Ces laboratoires seront largement ouverts aux spécialistes des autres disciplines, sous réserve d'échanges d'informations et de points de vue. Ainsi le géographe pourra jouer pleinement le rôle d'*« ensemble »* qui est le sien et intéresser à ses activités l'homme de la rue, l'administration, le monde du travail ou des affaires.

3) Multiplier les laboratoires spécialisés du C.N.R.S., consacrés à telle ou telle forme de recherche géographique. Ces laboratoires ne seront pas nécessairement à Paris, mais dans les centres français les mieux adaptés. Certains existent déjà. Un ordre de priorité a été fixé pour leur réalisation dans le dernier rapport de conjoncture.

4) Favoriser les équipes de recherche interdisciplinaire. Ceci dans le domaine des sciences physiques comme dans celui des sciences de l'homme. Ce n'est pas seulement dans la théorie, au niveau des concepts et des méthodes qu'il faut parler de recherche interdisciplinaire. L'interdisciplinaire risquerait ainsi d'y demeurer à l'état d'un multidisciplinaire au foisonnement peut-être confus. C'est dans la pratique qu'il faut tendre à le réaliser, au niveau d'équipes de travail aussi réduites, aussi solidaires que possible, où chacun découvrira à la fois ce qui tait son originalité et comment collaborer avec l'autre, que cet autre soit géologue ou météorologue, économiste ou sociologue.

Tous ces projets exigent certes des initiatives et du dévouement de la part des géographes, mais ils ne peuvent en aucun cas prendre consistance sans l'aide substantielle, sans l'appui compréhensif du C.N.R.S. Or ce que les géographes déplorent vivement, c'est que jusqu'à maintenant la géographie ait figuré aux tout derniers rangs des commissions du C.N.R.S. en ce qui concerne l'attribution des moyens matériels de recherches.

II. — PROBLÈMES DES CHERCHEURS

Comment définir dans ce cadre général les problèmes du chercheur géographe ? Mais il faut d'abord insister sur l'insuffisance du nombre des chercheurs.

a) Des effectifs sous-développés

Pour toutes ces tâches éminemment diverses et éminemment actuelles, les géographes disposent d'un nombre de chercheurs fort inférieur à celui des sociologues ou des ethnologues pour ne parler que de ces deux disciplines. Il y a en tout 35 chercheurs géographes de tous ordres pour un ensemble de 735 chercheurs dans les sciences humaines. Une part de responsabilité passée en revient sans doute aux géographes eux-mêmes plus strictement tournés vers l'université que leurs collègues de disciplines voisines et qui ont longtemps considéré les détachements au C.N.R.S. essentiellement comme un moyen de terminer une thèse. Telle manière de voir semble maintenant révolue et il apparaît qu'il y a un impérieux besoin d'un corps de chercheurs géographes, tant dans le domaine de la recherche fondamentale que dans le domaine de la science appliquée. Des organismes de plus en plus nombreux d'aménagement du territoire, en France et dans divers pays en voie de développement, font appel à la collaboration de géographes français ou à leurs conseils. Il est regrettable de devoir renoncer à leurs sollicitations par manque non pas de géographes, mais de géographes disponibles, autrement dit de géographes chercheurs. Il est également regrettable que certains étudiants fort doués, attirés par ce genre de travail, y renoncent au profit d'une carrière d'enseignants qui les tente moins mais leur paraît plus sûre. L'augmentation du nombre des chercheurs géographes

au C.N.R.S. devrait permettre d'éviter des écueils de ce genre. Il faudrait évidemment que la mission terminée, la réintégration au C.N.R.S. soit automatique.

b) Des conditions encore difficiles d'accès aux sources de la documentation.

Si l'on veut décentraliser la recherche française, il faudrait que les géographes de province aient des facilités pour venir quelquefois consulter, à Paris, fichiers de documentations ou bibliothèques, pour aller s'entretenir avec les spécialistes de recherches analogues aux leurs, pour participer aux congrès et colloques.

c) La « pénalisation des chercheurs » en géographie.

Cette « pénalisation » financière existe dans toutes les disciplines bien entendu. Ce qui aggrave peut-être le cas du géographe, c'est qu'il entre en général au C.N.R.S. assez tard, sa thèse déjà avancée, après avoir généralement publié de nombreux articles et enseigné un certain nombre d'années. La diminution de traitement qu'il subit lui paraît alors considérable. Il serait souhaitable que ces chercheurs déjà qualifiés, agréés de l'Université, presque toujours, puissent entrer au C.N.R.S. comme chargés de recherches ou du moins le devenir rapidement. En ce domaine, à avancement égal des travaux de recherche, le géographe semble défavorisé par rapport à certaines disciplines voisines. Il serait de même souhaitable que les docteurs passent plus rapidement maîtres de recherches. Souhaitable enfin que le nombre des maîtres et directeurs de recherches soit davantage proportionné aux besoins de la recherche géographique. Il faut noter par ailleurs que les thèses de doctorat, actuellement en cours en géographie et déjà fort avancées, sont tellement nombreuses que l'on peut se demander où, quand et comment l'université, même si elle sort de son malheur, arrivera à caser dans ses propres cadres ces futurs candidats qui se tourneront ainsi automatiquement vers la recherche.

c) La place du chercheur dans la recherche géographique.

Si la majorité des chercheurs géographes se trouve bien intégrée dans les Instituts de géographie auxquels ils sont administrativement rattachés, il n'en demeure pas moins que certains géographes travaillent, pour diverses raisons, dans un grand isolement dont ils peuvent souffrir non seulement du point de vue intellectuel, mais du point de vue pratique (accès aux cartes, aux revues, aux livres). Il serait bon que des centres du C.N.R.S. fonctionnent pour les accueillir intellectuellement, tant à Paris (à l'exemple du Centre de sociologie du C.N.R.S.) qu'en province où certains directeurs ou maîtres de recherches devraient pouvoir aussi, dans des cas précis, organiser autour d'eux des laboratoires de recherches. Cela seul permettra de sortir du travail artisanal.

Certes, le meilleur de la recherche n'en restera pas moins probablement surtout le fruit de la réflexion personnelle et des initiatives individuelles de chercheurs aux prises avec leurs propres travaux. C'est pourquoi toute planification, toute centralisation excessive de la recherche peut être dangereuse et doit être évitée.

Mais encore faut-il donner aux chercheurs des moyens modernes de travail. Mais encore faut-il, de toute nécessité, organiser collectivement les grands thèmes actuels de la recherche géographique, si l'on veut adapter cette dernière aux exigences de notre époque, que la géographie peut grandement aider à mieux connaître.

Renée ROCHEFORT,
Chargée de recherches, géographe.

SECTION LOCALE PIERRE CURIE

Les syndiqués S.G.E.N. (Enseignement supérieur, Chercheurs, Techniciens du C.N.R.S.) travaillant dans les établissements de la rue Pierre-Curie :

- Laboratoire de chimie physique,
- Institut Henri-Poincaré,
- Institut de biologie physico-chimique,

ont constitué le 28 février une section locale dont le responsable est François WUILLEUMIER (chercheur, C.N.R.S.)

au B.O.

- B.O. » du 7-2-63, p. 267. Conseil d'administration des collèges scientifiques universitaires. D. 25-1-63.
- p. 267. Conseil d'administration des collèges littéraires universitaires. D. 25-1-63.
- B.O. » du 14-2-63, p. 333. Taux du précompte d'entretien effectué sur les traitements des élèves des Ecoles normales supérieures. A. 22-1-63.
- B.O. » du 28-2-63, p. 447. Modification des taux de la rémunération universitaire de certains personnels temporaires ou suppléants des centres hospitaliers et universitaires. A. 30-1-63.
- p. 457. Modification du décret n° 54-146 du 8-2-54 relatif au doctorat d'université (lettres). D. 18-2-63.
- p. 458. Assistants des facultés des lettres et sciences humaines. D. 18-6-63.
- Les assistants des facultés des lettres et sciences humaines sont nommés sur proposition de l'assemblée de la faculté, pour une durée maximum de quatre années universitaires. « Cette période peut être exceptionnellement prolongée d'une ou deux années universitaires.
- A l'issue de chaque année universitaire il peut être mis fin aux fonctions de tout assistant des facultés

des lettres et sciences humaines, sur proposition de l'assemblée de la faculté ».

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} octobre 1963.

● B.O. » du 7-3-63, p. 500. Délégation de la signature du ministre de l'Education nationale de certains actes administratifs aux recteurs d'académie. A. 28-12-62.

p. 501. Modalités d'application de l'arrêté du 28 décembre 1963. C. 10-1-63.

● B.O. » du 14-3-63, p. 547. Commission administrative paritaire du C.N.R.S. A. 14-2-63.

Art. 1^{er}. — La date des élections pour la désignation des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire placée auprès du directeur général du C.N.R.S. est fixée au vendredi 5 avril 1963.

Art. 2. — Les élections auront lieu au siège des laboratoires de Bellevue.

Art. 3. — Les listes des candidats établis conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n° 59-307 du 14 février 1959, devront être adressées au secrétariat des laboratoires de Bellevue au plus tard le 11 mars 1963.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté interministériel du 30 novembre 1959, les agents pourront voter par correspondance sur demande adressée au directeur des laboratoires de Bellevue au plus tard le 20 mars 1963.

(« J.O. » du 27 février 1963)

N.D.L.R. — Ne pas confondre ces élections avec celles des représentants du personnel chercheur du C.N.R.S. — voir « S.U. » du 13 mars, page 8

LISTE D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne les inscriptions sur les listes d'aptitude à l'enseignement supérieur, les dossiers doivent être déposés AVANT LE DEBUT AVRIL.

Ces dossiers doivent comprendre :

- une demande d'inscription — établie sur papier libre — indiquant s'il s'agit ou non d'une première

demande, adressée soit au directeur général de l'enseignement supérieur, soit au ministre ; un curriculum vitae ; une liste des travaux et publications ; un exemplaire de ces travaux et publications ;

- une copie du rapport de thèse ; un extrait d'acte de naissance du candidat.

LES ÉTUDIANTS NATIONALISTES SONT L'AVENIR DU PAYS

Il y a à Poitiers, des nougatines, des églises romanes, la vallée du Clain et des souvenirs de batailles. Il y a aussi des étudiants nationalistes qui se manifestent périodiquement.

Il leur arrivait d'exagérer ; en 1954, on vit, sur leur initiative, Bardèche à Poitiers. A vrai dire, on le vit peu ; des milliers de manifestants le contraignirent à une sortie sans gloire par la petite porte de la Maison du Peuple, sous la protection des policiers. Il y eut bien aussi quelques velléités O.A.S., mais cela n'allait pas bien loin.

Tout récemment pourtant, un vent nouveau souffla ; les tracts nationalistes se multiplièrent chez les étudiants, amenant le vieux sang gaulois contre la barbarie moscovite propagée par l'U.N.E.F. On résolut d'empêcher la célébration de la journée anticolonialiste, le 21 février ; la salle de la Maison du Peuple fut louée, plusieurs mois à l'avance, pour cette date, avec dessein d'y célébrer

une cérémonie expiatoire présidée par le colonel Trinquier.

Trinquier, hélas, ne parla pas : l'A.G. de Poitiers, les partis de gauche, la C.G.T., la C.F.T.C., la F.E.N., le S.G.E.N., avaient rassemblé en quelques heures un nombre coquet de contre-manifestants. Et le préfet, qui prévoyait la chose, avait interdit la manifestation Trinquier.

Les « étudiants nationalistes » ne seraient-ils pas aussi à l'origine du vol des gerbes de fleurs, déposées le 13 février au monument aux morts par les partis de gauche, la C.G.T., la C.F.T.C. et la F.E.N.? C'est la question à laquelle permettra peut-être de répondre l'instruction ouverte à ce sujet.

Les étudiants nationalistes voudraient-ils être autre chose qu'une curiosité du folklore poitevin? Et la Fédération des étudiants nationalistes se manifeste-t-elle dans d'autres villes de province?

ÉLECTIONS

aux commissions paritaires administratives centrales

A TOUS NOS CAMARADES

A TOUS LES SYMPATHISANTS

Vous allez avoir à voter.

1^o Pour la Commission paritaire **centrale** : professeurs adjoints ou maîtres.

2^o Pour la Commission régionale paritaire de votre académie.

Ce vote aura lieu les 22 et 23 avril 1963. Faites-le au plus tôt.

Les bulletins de vote sont à recopier dans « Syndicalisme Universitaire » (format 13 1/2 x 21), si l'administration n'en fournit pas. Ne rien ajouter sur les bulletins.

Les votes pour les commissions régionales sont à adresser au Service académique de la Jeunesse et des Sports.

Les votes pour les C.A.P. Centrales sont à envoyer au Haut-Commissariat aux Sports. Bureau du Personnel, 34, rue de Châteaudun, PARIS (9^e).

VOTEZ, FAITES VOTER

ADHERENTS S.G.E.N. des lycées, collèges ou établissements publics d'enseignement, AIDEZ-NOUS.

METTEZ ce journal sur la table de lecture et, si vous le pouvez, faites voter pour nous.

D'avance, merci.

C.F.T.C	S.G.E.N.
LISTE DES CANDIDATS	
A LA COMMISSION PARITAIRES ADMINISTRATIVE CENTRALE	
MAÎTRES - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	
FRIGERIO Charles.	
GODENAIRE Fernand.	
POSTEL Edouard.	
Mme CHARRIER Gisèle.	
CARCALY Robert.	
Mme BRISSAUD Madeleine.	
FEE Jean.	
Mme POSTEL Jeannine.	

C.F.T.C	S.G.E.N.
LISTE DES CANDIDATS	
A LA COMMISSION PARITAIRES ADMINISTRATIVE CENTRALE	
PROFESSEURS - ADJOINTS	
HIRLEMAN Lucien.	
RICOU Léon.	
OLRY Jean.	
LEPEVELEN Georges.	
BOUVIER René.	
CHAMPION Robert.	
MIEL René.	
GAUTRIN Paul.	

Revue " AVENIRS "

La recherche spatiale offre-t-elle des débouchés ?

Après l'énergie atomique, voici que l'exploration spatiale fournit aux chercheurs une nouvelle voie d'activité. Quels débouchés le programme français va-t-il offrir à la jeunesse universitaire éprouve de nouveauté ? On trouvera une réponse détaillée à cette question sous la plume du professeur Y. Bernard, dans le numéro 137 de la revue « Avenir ». Comme ce fut le cas pour l'énergie atomique, les débouchés directs et immédiats sont limités, mais un nombre important de savants et de techniciens, dans les spécialités les plus diverses, seront demandés à mesure que la recherche spatiale s'organisera.

Mais si des techniques d'avant-garde s'offrent à la jeunesse, les études plus traditionnelles ne doivent pas être négligées. Dans le même numéro de la revue « Avenir », on trouvera une étude statistique sur les études médicales, et cinq articles consacrés respectivement aux Instituts d'études politiques, à la place occupée sur

le marché du travail par les anciens élèves de l'Ecole des hautes études commerciales aux débouchés offerts par les métiers et carrières du bâtiment (sous la forme interrogative « La France n'est-elle plus le pays des bâtisseurs ? »), aux techniciens du commerce et de l'administration des entreprises et aux emplois féminins dans les services de douanes. Encore les deux derniers groupes d'emplois sortent-ils de la tradition pour prendre un aspect nouveau : dans les sciences économiques aussi il y a des débouchés d'avant-garde.

La série des articles consacrés aux classes de reconversion scientifique se poursuit pour le compte rendu d'une enquête entreprise par Mme L. Lebouet, pour analyser les difficultés rencontrées par les élèves en mathématiques et en sciences.

Enfin, sur le plan international, une étude est consacrée à l'enseignement professionnel en Pologne.

Pris de ce numéro : 3 F (franco 3,30 F). A demander à : Revue « Avenir », 3, rue Turbigo, Paris (1^e).

Règlement à : M. l'Agent-Comptable du B.U.S., 4, rue des Irlandais, Paris. C.C.P. 9131-32.

INFORMATION

Circulaire du 28 février 1963
B.O. n° 12 (21-3-63)
(Personnel)

Aux recteurs

Objet : Disponibilité pour raisons de famille, d'études ou de convenances personnelles.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler spécialement l'attention du personnel des établissements scolaires placé sous votre autorité sur les dispositions de l'instruction du 6 février dernier (B.O. n° 8, p. 401) relatives aux demandes de mise en disponibilité.

Je rappelle que les demandes doivent m'être adressées avant le 1^{er} mai et porter sur l'intégralité de l'année scolaire.

La mesure d'ordre ainsi décidée est des-

tinée à permettre aux services centraux ou académiques d'assurer en temps et de façon stable le service des chaires d'enseignement.

Elle vise également les congés sollicités par les mères de famille qui souhaitent se consacrer à l'éducation de leurs jeunes enfants.

Seront seules accueillies postérieurement au 1^{er} mai les demandes formulées par des femmes fonctionnaires qui, à la naissance d'un enfant survenue en cours d'année, solliciteront le bénéfice des dispositions de l'article 26 § 112 du décret n° 59-309 du 14 février 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Personnel :

Ed. SIDET.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

De la coupe... aux lèvres

Notre ami, Michel Thierry, ancien membre du Bureau de notre syndicat, aujourd'hui journaliste à « L'Equipe » publiait à la suite de la conférence de presse du Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, un article très intéressant intitulé :

« Si vous éliez côté pelouse, Monsieur le Haut-Commissaire ».

Dans cet article, notre ami rappelle tout d'abord la loi Billières (toute construction nouvelle devant être accompagnée d'installations sportives). Il dit alors :

M. Herzog, partons dans les Alpes, votre région préférée, devenez proif de gym ou lyceen à Gap et voici ce que vous pourrez dire aux services de la rue de Châteaudun : « Le lycée de jeunes filles construit en 1936 et qui comptait à cette époque 150 élèves a vu ses installations sportives devenir insuffisantes à mesure qu'augmentait sa population scolaire qui s'élève aujourd'hui à 1 500 élèves. Cette insuffisance s'est aggravée par l'obligation d'installer des classes préfabriquées sur les espaces libres consacrés à l'éducation physique. Par ailleurs rien n'a été fait pour aménager un terrain dépendant du lycée et qui avait été prévu dès l'origine, comme terrain de sport. Des travaux sont en cours pour l'utilisation de ce terrain, leur lenteur est désespérante. Mais à Gap, comme partout ailleurs, on se heurte à l'insuffisance des crédits malgré les promesses officielles.

Revenons dans la région parisienne. Monsieur le Haut-Commissaire, en banlieue, par exemple, et arrêtions-nous au collège d'enseignement technique de La Garenne-Colombes. L'ex C.A. a été rénové, des ateliers ont été construits, notamment sur le pauvre terrain de basket, seul espace libre pour faire évoluer une classe. Tous les jours, qu'il pleuve, qu'il neige ou que le thermomètre descende à -12° comme ce fut le cas, vous devez partir sur un terrain situé à plus d'un quart d'heure, car aucune salle de classe n'est jamais disponible pour abriter vos élèves. Pas question ici de les renvoyer à la maison, comme cela est possible dans le secondaire, vous devez les garder... dehors même si le dégel interdit l'utilisation des terrains.

Un jour, si vous êtes nommé inspecteur d'E.P.S., Monsieur le Haut-Commissaire, vous constaterez que ces exemples ne sont pas les seuls, hélas !

DEMI-JOURNÉE DE SPORT. — Vous applaudirez au projet, mais pour aménager en conséquence les emplois du temps, alors

il vous faudra quelque patience : convertir le aileur de l'établissement, monter à l'assaut de vos collègues des autres enseignements qui bloquent leurs heures, car ils ont eux aussi des occupations particulières, tenir compte des désirs du « technique », par exemple, qui trouve trop onéreux ce mette en roue les machines le jeudi ou le samedi matin, ce qui a pour effet de vous couler la majeure partie des classes au moment où vous devez vous occuper de l'Association sportive !

A la bonne vôtre...

Et si vous n'avez pas perdu le moral, si vous êtes encore un ardent propagandiste, si vous complez de nombreuses équipes dans votre A.S., vous aurez sans cesse des soucis d'argent, un vieux ballon pour trois équipes : vous tremblez qu'il arrive un accident à vos minimes que vous êtes obligé d'expédier seuls parfois très loin.

SPORT A L'UNIVERSITE. — Et maintenant prenons le train pour Lille. Monsieur le Haut-Commissaire aîné de vous faire bavarder avec les étudiants de l'expérience du sport obligatoire demandée par eux et soutenue par M. le recteur Debeyre.

Vous constaterez que l'intention est louable, que la théorie est excellente, mais que dans la pratique l'expérience court à l'échec, parce que l'Intendance n'a pas suivi. Il n'y a qu'une seule salle pour 10 000 étudiants, qu'une seule piscine municipale et les terrains de plein air auront été inutilisables pendant cinq mois. « Alors, vous direz les responsables des associations d'étudiants, dans ces conditions l'expérience tourne à la farce et surtout qu'on prenne garde de ne pas l'étendre à d'autres académies si les moyens d'application ne sont pas suffisants. »

Enfin, Monsieur le Haut-Commissaire, si vous étiez dans le bain de chaque jour, vous constaterez qu'il y a un besoin urgent de refondre le cadre des éducateurs physiques, dispersé et divisé. Les différences sont trop criantes pour que l'enthousiasme de certains soit capable de résister longtemps.

Ainsi ces remarques très pertinentes adressées à M. le Haut-Commissaire, par l'intermédiaire de la grande presse spécialisée, sont bien le reflet de notre position syndicale. Comme vous le voyez, notre ami Michel Thierry, pense toujours aux problèmes de son « ex-syndicat » et il n'hésite pas quand l'occasion s'en présente de nous rappeler qu'il reste toujours des nôtres. Nous tenons ici à le remercier.

L. HIRLEMAN.

NOUVELLES CORPORATIVES

Nous apprenons que le concours destiné à pourvoir les postes vacants de Chargés d'Enseignement est commencé. Le jury pour l'Académie de Paris se compose de la façon suivante :

Président : M. Marchand, inspecteur principal pédagogique.

Epreuves orales : M. Dimanche, inspecteur Jeunesse et Sport; M. Simonneau, inspecteur Jeunesse et Sport.

Epreuves pédagogiques : M. Nouals, inspecteur principal pédagogique; M. Lorrain, inspecteur principal pédagogique; M. Druon, directeur C.R.E.S.P.S.; M. Coffinier, inspecteur Jeunesse et Sport; M. Vervialle, inspecteur Jeunesse et Sport; M. Pleclat, inspecteur Jeunesse et Sport.

M. l'Inspecteur général Schlemmer assure la présidence générale des cinq groupes d'Académie.

En province, le concours débutera le 15 mars 1963.

Tous les candidats en ayant fait la demande seront convoqués par le chef du service régional, M. Bartel (rue Auber, Paris).

Le concours comporte :

Une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 3) : entretien avec le jury;

Une épreuve pédagogique notée sur 20 (coefficient 3) : conduite d'une leçon.

Les collègues affectés à la J. O. seront examinés soit sur une leçon E. P. dans le sport, soit une leçon initiation sportive, soit encore une activité de plein air.

INTENDANCE UNIVERSITAIRE

AVANCEMENT :

sera fait par les commissions paritaires dans la deuxième quinzaine d'avril.

1^o) CHANGEMENT DE CORPS

— Etablissement de la liste d'aptitude aux fonctions d'intendant, en application de l'article 44 du statut (attachés d'intendance du 7^e échelon).

— Etablissement de la liste d'aptitude aux fonctions d'intendant, en application de l'article 32 du statut (promotion au 8^e tour).

— Etablissement de la liste d'aptitude aux fonctions d'attaché d'intendance (promotion au 10^e tour parmi les secrétaires). Il y aurait environ 20 nominations.

— Etablissement de la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire d'intendance (promotion au 10^e tour parmi les fonctionnaires du Cadre C). Il y aurait environ 30 nominations.

2^o) AVANCEMENT DE CLASSE

— Nomination à la 1^{re} classe des intendants, pour les années 1961-62-63. 160 promotions pour les 3 années.

— Nomination à la classe exceptionnelle des attachés d'intendance, pour 10 % du corps (204 nominations pour les 3 années).

— Promotion à la 1^{re} classe des attachés d'intendance, pour ceux ayant atteint l'ancienneté requise, et dans la limite de 30 % du corps.

— Nomination à la classe exceptionnelle des secrétaires d'intendance et ayant au moins 4 ans d'ancienneté au dernier échelon de la classe normale.

3^o) PROMOTIONS D'ÉCHELON

— Pour tous les grades de l'intendance, application de la note chiffrée définitive suivant le statut de la fonction publique. 50 % du corps peuvent bénéficier des bonifications.

Mutations : Elles seront réalisées en mai et juin, en commençant par les gestionnaires.

Le responsable national :

R. DARAGON.

De la semaine d'information et d'action...

Au troisième jour de notre semaine revendicative, il n'est évidemment pas question de faire le bilan de l'activité de nos sections.

Toutefois, la participation de militants nationaux à des congrès académiques ou des réunions départementales jeudi 14 ou dimanche 17 (Tulle, Brive, Lyon, Lille, Reims, Bordeaux, etc.) et le courrier déjà reçu témoignent de l'intérêt suscité en milieu universitaire et extra-universitaire par notre initiative.

Nous avons, en cours d'année scolaire réveillé une inquiétude qui ne se manifeste généralement que pendant une courte période au moment de la rentrée scolaire. Et nous l'avons fait sur un problème — celui du recrutement **qualitatif** et **quantitatif** des maîtres nécessaires dans les années à venir — qui, s'il n'est pas résolu, rendra illusoire toute tentative de réforme démocratique de l'Université, et en grande partie inutile tout effort d'extension des constructions.

Objectif prioritaire du S.G.E.N. et de la C.F.T.C., la démocratisation implique, en quelque sorte, comme préalable, le reclassement des enseignants. Mettre au point et faire connaître un plan de reclassement serait-ce céder à la facilité d'une position démagogique, comme le laissent volontiers entendre les voix autorisées de la F.E.N.? N'est-ce pas plutôt poser franchement un problème dont la justification se trouve dans l'**existence et la permanence** d'une crise contestable seulement par ceux qui ont intérêt à la nier et par ceux qui, n'ayant pas le courage de proposer de véritables remèdes, professent que le « climat » n'y est pas? Voilà une attitude bien faite pour que le climat reste figé et que la situation continue à se dégrader. Attitude bien étrange pour des syndicalistes volontiers donneurs de leçons de syndicalisme et prompts à parler de « l'irresponsabilité » des militants des organisations syndicales autres que la F.E.N. (1).

AIX-MARSEILLE

CONGRÈS ACADEMIQUE

Le Congrès académique aura lieu le dimanche 21 avril, au lycée Edgar-Quinet, place V.-Hugo Marseille (près de la gare).

ORDRE DU JOUR : rapport d'activité, organisation de la section, réforme de l'enseignement ; discussion ; questions diverses.

Début des travaux, 9 h. 30, fin des travaux : 17 h. 30.

Cet avis tient lieu de convocation, nous demandons à nos adhérents de bien prendre note de la date et du lieu, il n'y aura pas d'autre convocation

AGENTS

MOUVEMENT ANNUEL

Le « Bulletin Officiel » numéro 12, du 21 mars 1963, publie, page 616, une circulaire du 22 février 1963 relative à l'organisation des mutations.

De même qu'en 1962, il appartient aux services des rectorats de procéder au mouvement annuel des agents de service après consultation des commissions paritaires académiques.

Afin de permettre à tous les intéressés d'avoir connaissance de la totalité des postes vacants ou nouvellement créés, la liste en sera publiée au « Bulletin Officiel » (supplément à « L'Education Nationale - Mouvement du personnel ») dans les premiers jours du mois de mai.

Pour chacun des corps d'agents de service (1^{re} cat., 2^{re} cat., 3^{re} cat., A.N.S., personnel soignant), la liste regroupera les postes vacants dans tous les établissements du second degré, de l'enseignement technique, écoles normales et écoles nationales du premier degré.

La date limite de dépôt des candidatures est uniformément fixée au 10 juin 1963 pour l'ensemble des académies. La date d'effet des mutations sera fixée au 1^{er} septembre.

NOUVELLE ÉPREUVE

Depuis le mouvement du 25 février, dont l'ampleur a traduit la détermination des agents, la situation n'a pas évolué. Un nouveau texte a été préparé mais il n'apporte rien de substantiel. Les services compétents nous ont bien fait savoir que des modifications pourraient y être apportées... Mais nous savons ce que valent les promesses... Les services de l'Education Nationale voudraient « convaincre » ceux des Finances. Peut-être faudra-t-il réunir une « commission des Sages » !

TITULARISATION - AVANCEMENT PROMOTION

La même circulaire donne un certain nombre de précisions au sujet des titularisations, des promotions en 1^{re}, 2^{re} et 3^{re} catégories, ainsi que de l'attribution des bonifications d'ancienneté en vue de l'avancement d'échelon.

Un paragraphe spécial indique les conditions dans lesquelles sera déterminé, pour chaque catégorie et pour chaque académie, le nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'une rémunération correspondant à l'échelle de traitement immédiatement supérieure. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

CUISINIERS. - ACCÈS A LA 2^{re} CATÉGORIE

Accès à la deuxième catégorie des agents spécialistes des aides de cuisine titulaires du C.A.P. de cuisinier. (Circ. du 11-3-63).

Mon attention a été appelée sur la situation des aides de cuisine qui, titulaires du C.A.P. de cuisinier, mais n'ayant pas l'ancienneté réglementaire, ne peuvent obtenir leur inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de cuisinier en second.

Considérant qu'un candidat pourvu d'un C.A.P. peut être nommé agent spécialiste de 2^{re} catégorie, je vous autorise à promouvoir les aides de cuisine intéressés comme cuisiniers en second, sans inscription préalable au tableau d'ancienneté, mais après avis de la commission administrative paritaire académique.

Puisque dans cette « année sociale » le gouvernement ne semble décidément être sensible qu'à la force nous sommes décidés à parler le langage qui lui convient.

En conséquence, en accord avec nos collègues des autres syndicats nous avons envisagé de recourir à nouveau à la grève mais cette fois pour 48 heures.

Le mouvement pourrait se situer les lundi 22 et mardi 23 avril. Nous donnerons plus de précisions par circulaire aux délégués d'établissement.

ACTION REVENDICATIVE

par J. BROCARD

... à la situation dans la fonction publique

M. Joxe a, dans un communiqué, confirmé publiquement ce qu'il nous avait déclaré au cours de l'audience du 16 mars : le gouvernement maintient sa politique d'harmonisation secteur nationalisé-fonction publique.

Ce qui signifie que la fonction publique devra bénéficier d'améliorations de traitements telles qu'au moins le décalage ne s'accentue pas.

M. Boulin, secrétaire d'Etat au Budget, que nous avons rencontré une première fois le 19 mars, nous recevra à nouveau le 25, veille du Congrès fédéral.

Nous aurons de sa part réponse aux questions que nous lui avons posées concernant l'harmonisation, la remise en ordre, l'abattement du 1/6 pour les retraités, en général sur l'ensemble de la plate-forme revendicative fédérale.

A l'issue du congrès fédéral, les orientations seront à nouveau précisées et confirmées. Nous aurons alors à envisager les moyens d'action à mettre éventuellement en œuvre. Nous aurons à le faire d'abord en tant que

fédération C.F.T.C. Nous aurons aussi à confronter plate-forme et moyens d'action C.F.T.C. avec les positions des autres fédérations de fonctionnaires.

Nos efforts constants pour maintenir face au pouvoir un front uni de la fonction publique sont connus. Nous pensons qu'il y va de l'intérêt de l'ensemble des fonctionnaires. La journée revendicative du 20 illustre assez les méfaits de l'absence d'unité d'action pour que les manœuvres d'isolement de la C.F.T.C. déployées la semaine dernière ne se renouvellement pas, venant de syndicalistes aussi conscients de leurs responsabilités que ceux de la F.E.N., de F.O. et de l'U.G.F.F.! S'il en était autrement, lourde serait la responsabilité de ceux qui affaibliraient aussi la combativité syndicale des fonctionnaires.

(1) Dans le compte rendu de la C.A. de la F.E.N. du 28 février, publié dans « L'Enseignement Public » de mars, on relève plusieurs appréciations de ce style sur le S.G.E.N.

RETRAITES

la délégation C.F.T.C. a siégé, précisément pour appuyer la revendication enseignante et sans poser de demandes revendicatives pour d'autres catégories.

Il fallait que cela soit rappelé pour que chacun puisse apprécier le sérieux de certaine propagande abusive faite dans divers départements auprès des retraités à qui l'on voudrait faire croire que la normalisation des échelles 2 a été arrachée de haute lutte au Conseil supérieur par Forestier et Lauré.

Ne serait-il pas plus honnête de dire que c'est l'**action persévérente des organisations syndicales** — et pour le S.G.E.N. cette action a commencé sur ce point dès avril 1961 — qui a permis la conclusion obtenue au Conseil supérieur?

blis au « Journal Officiel » du 13 mars, page 2452.

Nous nous permettons de rappeler qu'il est conseillé aux assistantes sociales et aux adjointes titulaires de présenter, dès maintenant, toutes leurs demandes de validation, conformément aux instructions contenues dans la circulaire précitée.

AUDIENCE AU MINISTÈRE

Une délégation de notre section nationale sera reçue à la Direction des Services médicaux et sociaux, le 26 mars. Nous rendrons compte dans un prochain S.U. des résultats de cette démarche.

La Responsable : A. BATAILLON.

SERVICES MÉDICAUX ET SOCIAUX

VALIDATION POUR LA RETRAITE

Le précédent S.U., n° 293 du 13 mars, a publié, en page IV, de son supplément, une circulaire du 27 février 1963 relative à la validation pour la retraite des services de non titulaire accomplis par les assistantes sociales et les adjointes des services médicaux et sociaux titulaires.

Les arrêtés autorisant la validation des services en question viennent d'être pu-

Premier DEGRÉ

MATERNELLES (suite de la page 3)

de temps (l'arbre dans les saisons), d'espace (l'arbre sous différents climats).

On voit que les enfants, bien qu'aménés à décider eux-mêmes, et à se critiquer eux-mêmes, avec l'aide de l'institutrice, n'en passent pas moins par un travail très exigeant, où entrent tous les exercices. Mais ils désirent ce travail, ils en comprennent la nécessité pour mener à bien la réalisation du but qu'ensemble ils se sont fixé.

Mais, et ceci est très important, essentiellement, on ne se bornera pas, à travers tout ce travail, à amener l'enfant à connaître l'arbre de l'extérieur : sa forme, ses caractéristiques.

L'arbre n'est pas une chose inerte, c'est une vie, une manifestation merveilleuse de la nature. L'enfant doit arriver à comprendre cette vie, cette transformation de l'arbre qui naît, qui pousse dans le sol pour grandir, qui respire le même air que nous, faute de quoi il mourrait, à saisir ce qu'est la vie de l'arbre par rapport à la sienne, tellement différente puisque l'arbre ne peut ni bouger, ni parler, ni penser, mais vit tout de même. L'arbre ne sera plus une chose quelconque en face de l'enfant, il aura une présence et une sorte de dialogue pourra s'établir avec lui. Ce n'est qu'ainsi, en participant à leur existence, que l'enfant peut s'intégrer au monde des choses et des êtres — et il le peut, dès ce jeune âge. On ne lui aura donc pas fourni une série de connaissances, mais on l'aura aidé à découvrir, et en découvrant la vie en face de lui, petit à petit, il prendra mieux conscience de la sienne propre.

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) Maria Tórok : « La pédagogie non directive de Germaine Tortel ».